

**DELIBERATION OC2022-01-20-01**

**Finances**  
**Débat d'Orientations Budgétaires 2022**

Monsieur le Président rappelle que conformément aux articles L 2312-1 et D 2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical du SDeau50 doit, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget et son vote, tenir un Débat d'Orientations Budgétaires.

Monsieur le Président précise que le rapport présentant les orientations budgétaires pour l'année 2022 a été adressé avec la convocation pour la réunion du comité syndical.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2312-1 et D 2312-3,

Vu le rapport relatif aux orientations budgétaires 2022 présenté par Monsieur le Président,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 6 janvier 2022,

**Il est proposé au Comité Syndical, de délibérer afin :**

- **D'attester de la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires le 20 janvier 2022 concernant le budget principal et ses budgets annexes pour l'exercice 2022.**



Syndicat Départemental de l'eau de la Manche  
(SDeau50)

Siège social :

110 Rue de la Liberté – CS40180  
50000 Saint Lô

Tél. : 02 33 57 40 16

E-mail : [accueil@sdeau50.fr](mailto:accueil@sdeau50.fr)

# Débat d'Orientations Budgétaires Année 2022

Présenté au Comité Syndical du SDeau50 le 20 janvier 2022

## 1 – Le SDeau50 : historique, compétences et territoire

Septembre  
2012

### Création du SDeau50

#### Des compétences obligatoires

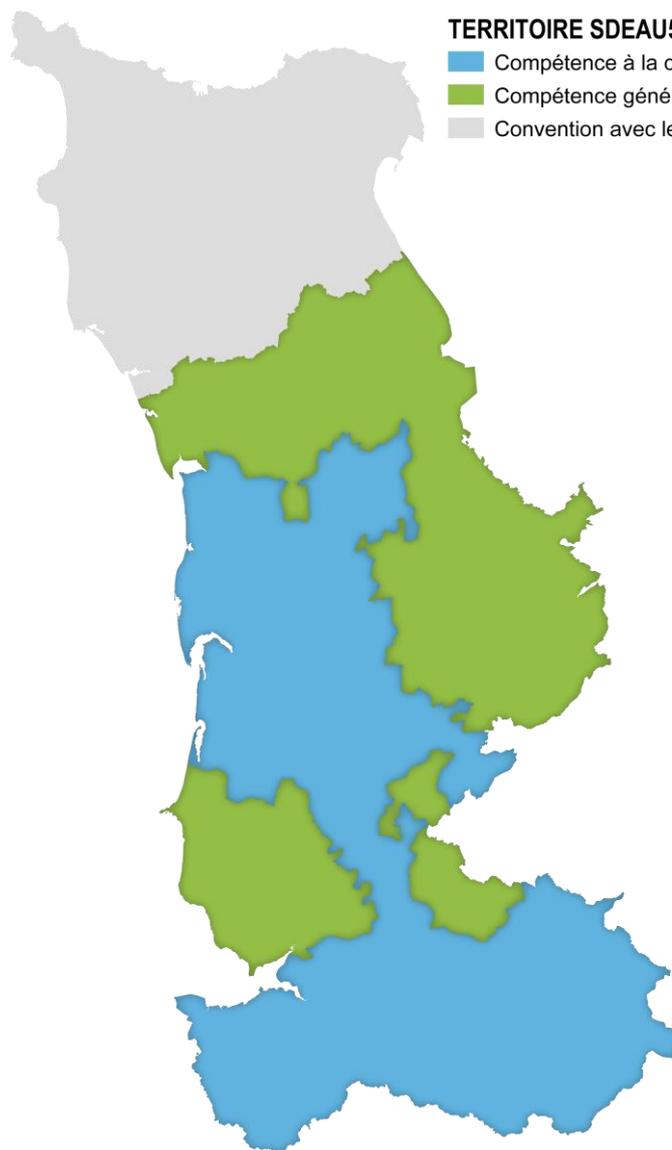
- ▶ **Gestion durable de la ressource** : *animation des démarches « Aire d’Alimentation de Captages » – recherche en eau – suivi quantitatif et qualitatif de la ressource*
- ▶ **Sécurisation de la production d’eau potable** : *portage, promotion et appui à la mise en œuvre du schéma départemental d’alimentation en eau potable*
- ▶ **Appui technique sur demande de ses membres** : *études spécifiques, assistance GSP/DSP, appui pour l’engagement de prestations, pour l’élaboration de programmes de travaux...*
- ▶ **Veille technique et juridique**

#### Une compétence à la carte

- ▶ **Assistance et maîtrise d’ouvrage du transport d’eau en gros**

### TERRITOIRE SDEAU50 2020

-  Compétence à la carte
-  Compétence générale
-  Convention avec le SDeau



Août 2015

Suppression de la compétence à la carte « assistance et maîtrise d’ouvrage du transport d’eau en gros » et **création d’une compétence obligatoire « maîtrise d’ouvrage et gestion du transport d’eau en gros »**

Février  
2016

**Création d’une compétence à la carte « production par captage ou pompage, protection du point de prélèvement, traitement, transport, stockage et distribution d’eau destinée à la consommation humaine »**

Décembre  
2016

**Transfert de la compétence « eau potable » de 29 services d’eau potable au SDeau50**

Décembre  
2017

**Transfert de la compétence « eau potable » de 6 services d’eau potable au SDeau50**

01/01/2019

**Transfert de la compétence « eau potable » d’un service d’eau potable au SDeau50**

**Retrait de la Communauté d’Agglomération du Cotentin du SDeau50 – Mise en place d’une convention de partenariat**

01/01/2020

**Transfert de la compétence « eau potable » de 9 services au SDeau50 représentant 16 000 abonnés**

**Modifications statutaires intégrant les Communautés d’agglomération et de Communes ayant pris la compétence eau potable.**

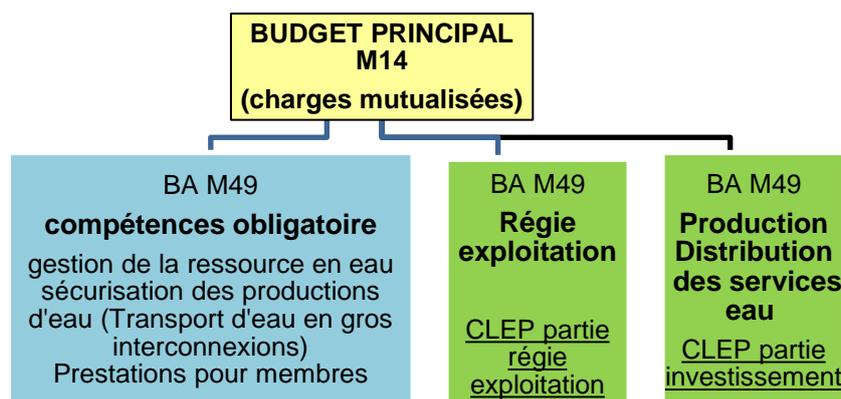
01/01/2022

**Lancement de la mission d’audit de l’organisation financière, des modes de gestion et de la gouvernance du Syndicat Départemental de l’eau de la Manche**

## 2 – Organisation budgétaire du SDeau50

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'organisation financière est construite suivant le schéma suivant :

- Un budget principal supportant les charges partagées par les différents budgets annexes dont les charges de personnel de droit public et charges mutualisées (budget voté par le comité syndical composé du collège « compétences obligatoires » et du collège « compétence à la carte »)
- Un budget annexe « compétences obligatoires » correspondant à l'exercice des compétences obligatoires de l'article 6.2 des statuts du SDeau50 (budget voté et suivi par le comité syndical – collège « compétences obligatoires »)
- Un budget annexe « régie d'exploitation » et un budget annexe « service eau » correspondant à l'exercice de la compétence à la carte de l'article 6.3 des statuts du SDeau50 (budget voté et suivi par le comité syndical – collège « compétence à la carte »).



### 2.1 - Le budget principal

Le budget principal supporte :

- Les charges à caractère général liées spécifiquement au fonctionnement du siège (location des locaux, électricité, frais d'entretien, véhicules...) et certaines charges mutualisées avec la compétence à la carte (assurances, moyens informatiques, logiciel budgétaire et comptable).
- Les charges liées à l'ensemble du personnel du SDeau50, hors charges liées au personnel de droit privé affecté 100% régie qui sont affectées à ce budget annexe
- Les indemnités des élus

Le budget principal est financé par :

- Le remboursement de charges de fonctionnement et de personnel par les différents budgets annexes.
- Les subventions des Agences de l'Eau (Seine Normandie et Loire Bretagne) pour les postes en charge des actions de protection de la ressource en eau,

### 2.2 - Un budget annexe voué à l'exercice des compétences obligatoires

Le budget annexe voué à l'exercice des compétences obligatoires supporte :

- Les études et travaux liés aux compétences obligatoires (gestion durable de la ressource et sécurisation de la production d'eau potable)
- Les études et travaux concernant le « transport d'eau en gros » c'est-à-dire les charges et recettes liées à la mise en œuvre des travaux d'interconnexions de sécurisation de la production d'eau potable.
- Le financement des participations aux connexions secondaires de sécurisation définies dans le schéma départemental et dont la réalisation est portée par les collectivités concernées.
- Les charges et recettes liées aux prestations que le SDeau50 effectue pour ses membres

Le budget annexe voué à l'exercice des compétences obligatoires est alimenté par une participation des membres du SDeau50 sous la forme d'une redevance au m<sup>3</sup> produit et, pour une très faible proportion, par les recettes provenant des prestations payées par les membres qui les sollicitent sur la base de coûts journaliers fixés par le comité syndical.

## 2.3 - Deux budgets annexes voués à l'exercice de la compétence à la carte

- Budget annexe « régie exploitation » regroupant l'ensemble des charges d'exploitation des services gérés en régie ou gérance.
- Budget annexe « service eau » regroupant l'ensemble des charges liées à l'investissement de l'ensemble des services quel que soit leur mode de gestion (régie, gérance, délégation).

Ces budgets annexes ont pour recette principale les ventes d'eau.

**Les orientations budgétaires du SDeau50 pour l'année 2022 sont examinées de façon individualisée pour chacune des compétences exercées.**

## 2.4 - Les principes de répartition des charges

Le budget principal supporte plusieurs types de charges mutualisées : charges salariales, frais de fonctionnement dont le paiement est centralisé (assurances, frais d'hébergement logiciel finances et ressources humaines, réseau informatique, ...), indemnités des élus.

Pour les orientations budgétaires 2022 les principes de répartition des charges entre les budgets sont conformes aux délibérations du comité syndical fixant le mode de répartition :

- Délibération OC2021-11-25-02 concernant la clé de répartition des charges salariales
- Délibération OC2020-11-27-11 concernant la clé de répartition des charges à caractère général

## 3 – Budget annexe « compétences obligatoires » - Orientations budgétaires

### 3.1 - Description des actions engagées et des nouvelles actions

#### 3.1.1 - Les actions liées à la gestion de la ressource en eau

Les actions liées à la gestion de la ressource en eau concernent les actions menées dans le cadre de la gestion quantitative (PGRE) et sa gestion qualitative (démarche AAC) de la ressource.

Par ailleurs, la convention avec la Communauté d'Agglomération du Cotentin s'intègre dans ces actions. Celle-ci arrive à échéance le 4 juin 2022. Une nouvelle convention est en cours de renégociation.

##### 3.1.1.1 – Plan de gestion de la ressource en eau - H<sub>2</sub>ORIZON Manche 2050

**Par délibération en date du 19 décembre 2019, le comité syndical du SDeau50 a décidé de prendre en compte le volet changement climatique dans le schéma départemental d'alimentation en eau potable (SDAEP) en y intégrant le plan de gestion de la ressource en eau pour l'eau potable (PGRE) initié par le Préfet de la Manche en 2018.**

La répétition des sécheresses des dernières années met en évidence la nécessité de mener une réflexion à l'échelle départementale afin d'anticiper une gestion de la ressource adaptée aux conséquences du changement climatique.

L'année 2021 a été marquée par la redéfinition de la gouvernance et de l'animation de cette action.

La feuille de route définie pour les prochaines années s'organise autour des 3 thèmes suivants. :

- Quels besoins en eau en 2050 ?
- Quelles ressources en 2050 ?
- Quelles gestions de la ressource ?

##### 3.1.1.1.1 – Les actions en cours

#### **La participation à l'étude « rivages normands 2100 »**

Les nappes d'eau du Centre Manche constituant une ressource en eau essentielle pour le département, le SDeau50 a décidé en 2019 de s'associer à l'étude menée par la DREAL Normandie et l'université de Rennes afin de modéliser l'impact de l'élévation du niveau marin lié au changement climatique sur la qualité de ces ressources. (Analyse du risque de salinisation des aquifères)

La participation financière est fixée à 8000 €/an pendant 5 ans.

Le bilan de la première année a été présenté le 15/01/2021. L'année 2021 a été marquée par la réalisation et le calage des modèles de fonctionnement des aquifères littoraux. Les premières simulations de l'impact du changement climatique sont en cours.

### **Le développement du suivi de la ressource en eau**

Le SDeau50 a engagé en 2019 la mise en place d'un outil de suivi hydrogéologique permettant de suivre en temps réel le niveau des ressources en eau utilisées pour la production d'eau potable. Le montant engagé sur période 2019\_2024 est estimé à 76 000 €)

Les différentes étapes de mise en œuvre sont les suivantes :

- 2019 : Acquisition du logiciel, rattachement des piézomètres BRGM, des piézomètres du Centre Manche et des stations de jaugeage de la DREAL
- 2020 : Intégration des données météorologiques dans la base de données
- 2021 : Intégration d'un module de prédiction/prévision des niveaux des nappes (10 piézomètres) et débits des cours d'eau (18 limnimètres) – Montant de 84 000 € HT pour 3 ans – compris dans l'appel à projet « innovation pour la gestion de l'eau » (voir 3.1.1.1.2).

### **Modélisations des débits des cours d'eau du Sud Manche (Sélune – Sée – Braize et Thar)**

En 2020, une étude concernant l'ensemble des bassins versants du Sud Manche (Sélune, Sée, Braize et Thar) a été engagée afin d'évaluer l'Impact de l'évolution climatique sur le potentiel de prélèvement dans les ressources en eaux superficielles et d'anticiper les difficultés potentielles afin de prévoir les mesures d'adaptation nécessaires. L'étude, d'un montant de 100 000 € financé à 80% par l'agence de l'eau, sera présentée début 2022.

#### **3.1.1.1.2 – Les projets 2022**

Le programme envisagé pour 2022 est le suivant :

#### **H<sub>2</sub>ORIZON Manche 2050 Action 3 : Synthèse des besoins en AEP : Montant 30 000 € HT**

Au sein du département de la Manche, environ 40 millions de m<sup>3</sup>/an sont prélevés par les collectivités assurant la compétence production d'eau potable. Environ 30 millions de m<sup>3</sup>/an sont consommés à la fois pour l'alimentation en eau potable, l'abreuvement des animaux et l'industrie par les abonnés à ces services d'eau.

La consommation d'eau est très variable selon le territoire et la période de l'année pouvant passer du simple au double au cours de l'année. De nombreux critères peuvent faire fortement évoluer cette consommation notamment la typologie du territoire concerné (urbain, rural, littoral) et la saisonnalité.

Afin de permettre de connaître précisément les besoins actuels mais également les éléments contextuels pouvant influencer sur les évolutions de consommation, il est envisagé de réaliser une étude sur l'ensemble du département permettant :

- De compiler et synthétiser les données de consommation d'eau (volume annuel, volume de pointe, évolution saisonnière,) sur les 10 dernières années,
- D'identifier pour chaque territoire les éléments contextuels expliquant les évolutions sur le long termes (évolution population, industrie...) et saisonnières (températures, tourisme, abreuvement des animaux...).

Ce travail sera réalisé par un prestataire ou en régie. Le montant estimé est de 30 000 € HT.

#### **H<sub>2</sub>ORIZON Manche 2050 Action 4 et 8 : appels à projet « innovation pour la gestion de l'eau » : Montant 437 000 € HT**

Les différentes réflexions et actions engagées par le SDeau50 ces dernières ont permis de développer des outils de connaissance en temps réel de la ressource en eau et des capacités de production/échanges d'eau le long des axes

structurants du département. Ces différents projets menés par le SDeau50 depuis 2015 constituent les outils de base d'une gestion à une échelle départementale du circuit de l'eau potable des prélèvements dans le milieu naturel aux réseaux de distribution. La mise en place d'un réseau structurant ouvre de nouvelles perspectives de gestion en période de tension de la ressource ou en période de crise sur une unité de production.

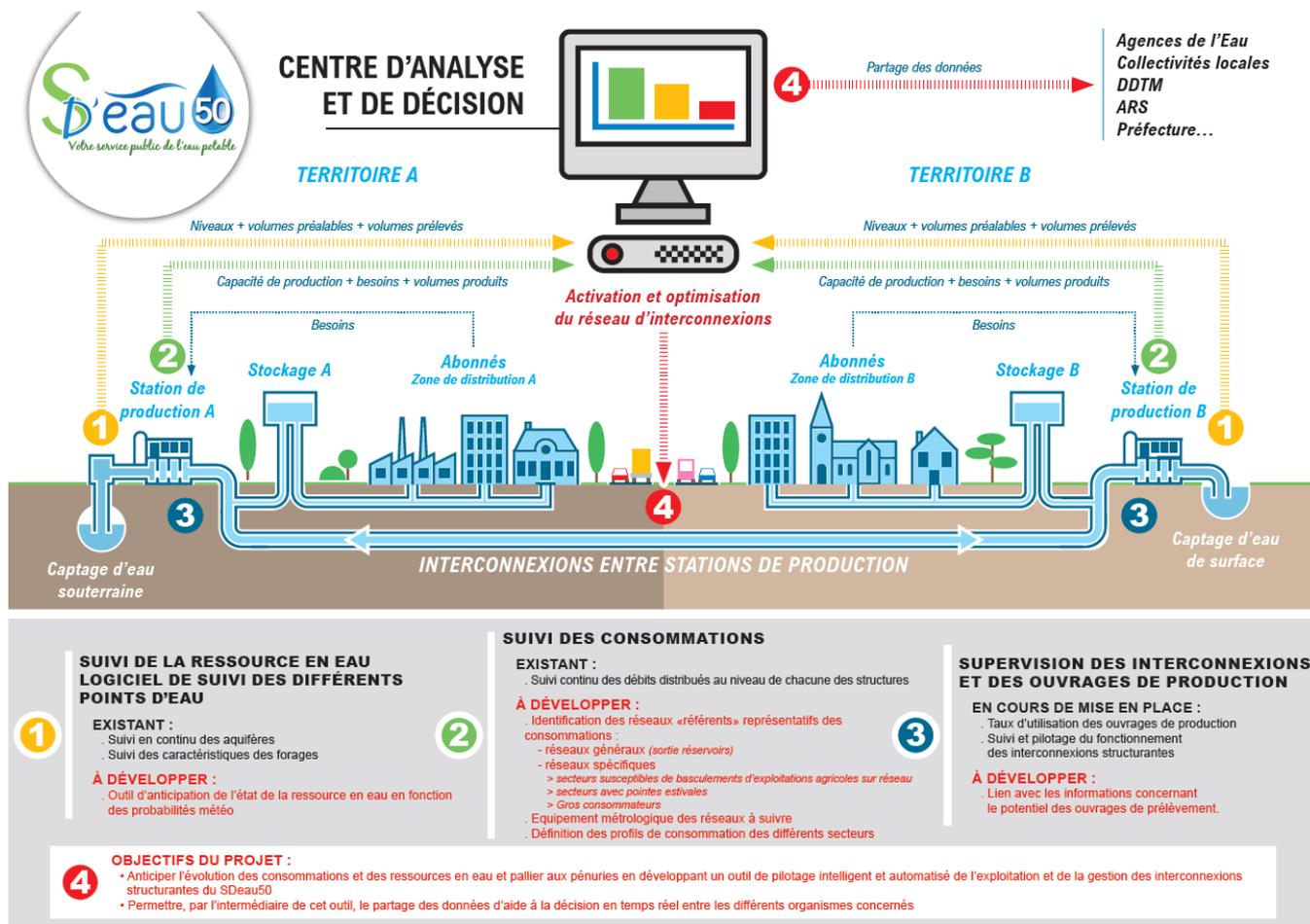
Durant ces périodes, il est nécessaire que l'ensemble des interlocuteurs et décideurs (services préfectoraux, collectivités, exploitants de réseaux) partagent en temps réel des données fiables facilitant la concertation et la prise de décision. Il est également nécessaire qu'une prédiction (2 à 3 semaines) et qu'une prévision (2 à 3 mois) soient disponibles afin d'anticiper le plus en amont possible de potentielles difficultés.

Le projet vise à la mise en place d'un outil d'aide à la décision, sur l'ensemble du département de la Manche, permettant ce partage en temps réel de données fiables après l'avoir doté d'éléments complémentaires permettant d'anticiper l'évolution du niveau des ressources, les pics de consommations et l'optimisation de l'ensemble du réseau d'interconnexion.

Plusieurs utilisations d'aide à la décision seront envisageables à partir de l'outil ainsi constitué :

- Le choix d'un mode de fonctionnement pour répondre à une situation de crise (mode de fonctionnement du réseau d'interconnexion structurant, choix des productions d'eau utilisées en secours en fonction du niveau des ressources et du taux d'utilisation de la production)
- L'organisation d'une démarche plus environnementale de gestion des prélèvements dans les différents aquifères en fonction de leurs contraintes respectives.
- L'anticipation de l'adaptation de la gestion des prélèvements dans les aquifères en fonction de leur devenir dans le contexte d'évolution climatique.

La figure ci-dessous synthétise la construction de ce projet et le tableau ci-dessous détaille quant à lui le planning et le montant de cette action.



### Tableau récapitulatif des actions 4 et 8 de l'appel à projet

Descriptif du projet	Détail	Global prévu initialement	2021	2022	2023	2024
	Construction d'un modèle de prédiction/prévision de la ressource	84 000 €	42 000 €	14 000 €	14 000 €	14 000 €
module de prédiction/prévision des consommations	Identification des réseaux et installations référents (devis Altéreau)	13 000 €		13 000 €		
	Equipements météorologiques complémentaires sur de nouveaux secteurs retenus	150 000 €		20 000 €	130 000 €	
	Construction d'un modèle de prédiction/prévision des consommations	90 000 €		20 000 €	70 000 €	
	Modélisation du fonctionnement des interconnexions (devis altéreau)	40 000 €		40 000 €		
Mise en place plateforme d'échanges	Developpement d'un Webservice	20 000 €		20 000 €		
Modèle global	Définition des seuils d'alerte	20 000 €		20 000 €		
	Proposition de catalogue de modèles de fonctionnement.	20 000 €		20 000 €		
Montant global		437 000 €	42 000 €	167 000 €	214 000 €	14 000 €

## **H<sub>2</sub>ORIZON Manche 2050 Action 9 : Amélioration des connaissances pour lever les incertitudes : Montant 160 000 € HT**

Sur les 40 millions de m<sup>3</sup>/an d'eau prélevés par les collectivités pour assurer la production d'eau potable, 10 millions proviennent des aquifères des bassins cénozoïques du Centre Manche (Sainteny-Marchésieux, Lessay, Saint Sauveur et Merderet).

Les connaissances structurales, sédimentaires et stratigraphiques sont très variables d'un bassin à un autre et ne permettent d'avoir une vision précise de la géométrie et du remplissage sédimentaire de ces bassins. Ces éléments sont capitaux pour pouvoir définir les volumes exploitables pour l'alimentation en eau potable en minimisant l'influence sur le milieu naturel.

Cette action sera basée sur la réalisation :

- D'une synthèse des données existantes avec définition des besoins de recherches complémentaires (géophysique, diagraphies, forage, tarière...) : réalisation d'un stage et d'une étude hydrogéologique (**30 000 € HT**)
- D'une thèse portée par l'Université de Caen et le SDeau50 qui s'étalera d'octobre 2022 à décembre 2025 : **100 000 € HT**. Cette thèse dont le titre est « *Les bassins sédimentaires cénozoïques du Cotentin : origine, évolutions sédimentaire et structurale, implications sur la géométrie des aquifères cénozoïques* ». Elle aura pour objectif de « *réaliser une synthèse des forages et de plus rares affleurements afin de reconstituer les géométries sédimentaires dans les bassins cénozoïques e leur évolution structurale, dans un cadre stratigraphique bien défini. Il s'agit à la fois de détailler les relations géométriques entre les formations cénozoïques et leurs relations avec le substratum et les bordures armoricaines de ces bassins* ». Elle s'attachera particulièrement aux aspects suivants :
  - Cadre structural et origine des bassins cénozoïques,
  - Géométrie des remplissages sédimentaires de ces bassins,
  - Les déformations cénozoïques,
  - Les implications hydrogéologiques.

Par ailleurs, ces bassins du Centre Manche sont situés en dessous de sites naturels remarquables (PNR des Marais du Cotentin et du Bessin). Ainsi, il est primordial d'assurer un suivi de l'influence des prélèvements sur ce milieu. A cet effet, pour la période 2015-2020, le SDeau50 avait porté une étude de suivi floristique des sites de prélèvements (Bassin de Sainteny et Bassin de Saint Sauveur). Il est proposé de relancer ce suivi sur ces mêmes sites pour les 5 prochaines années (**30 000 € HT**).

## **H<sub>2</sub>ORIZON Manche 2050 Action 10 : Outil de supervision de la ressource : Montant 30 000 € HT**

En complément des ouvrages actuellement suivis au sein de notre outil de supervision (IMAGEAU), il est proposé d'étendre le suivi à d'autres aquifères et cours d'eau par l'ajout de 10 piézomètres (30 000 € HT) et de raccorder les

informations fournies par les prélèvements des différentes collectivités (financé par la compétence à la carte et les collectivités intéressées).

## **H<sub>2</sub>ORIZON Manche 2050 Action 13 : Impact du changement climatique sur les eaux superficielles : Montant 112 000 € HT**

En complément de l'étude menée en 2020-2021 sur les bassins versant du Sud Manche, il est proposé de dupliquer celle-ci sur les bassins versants de la Vire, de la Taute et de la Divette. Un partenariat avec le BRGM et le Conseil Départemental du Calvados est ainsi mis en place. Le montant de cette étude est de 112 000 € pour la partie SDeau50.

## **H<sub>2</sub>ORIZON Manche 2050 Action 17 : Economie d'eau sur le réseau : Montant 15 000 € HT**

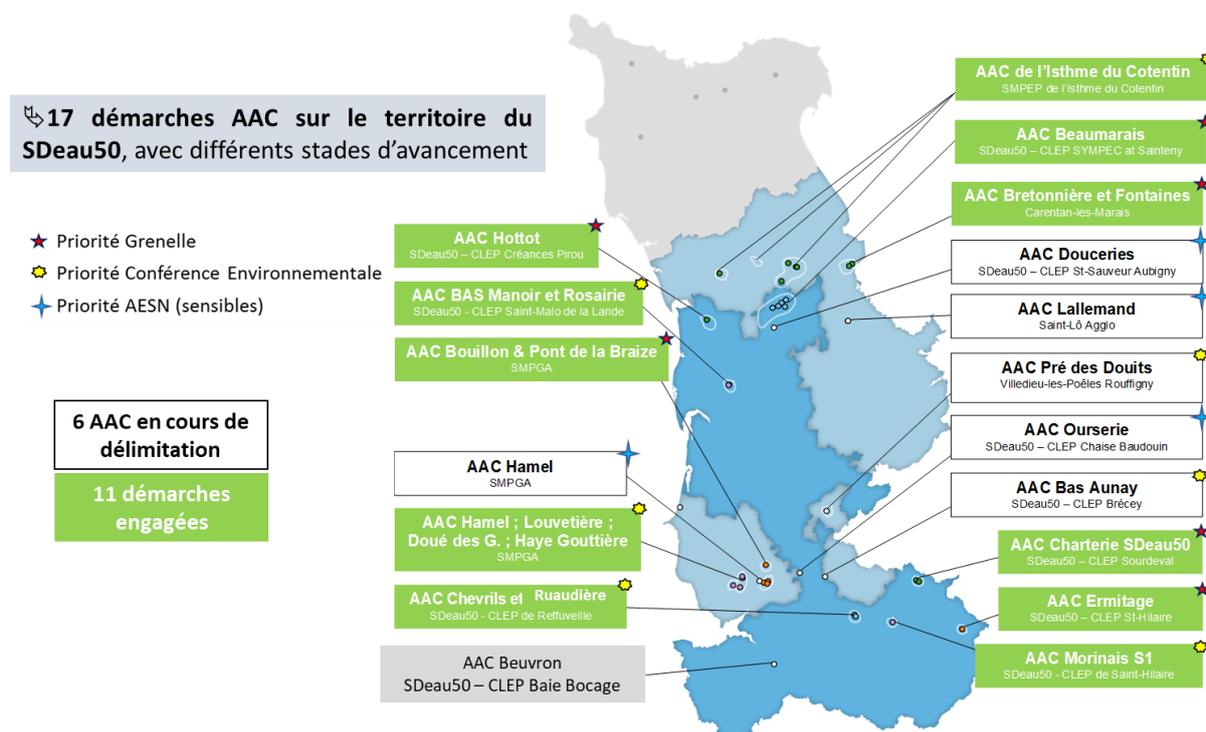
Les tensions sur la ressource se produisent en période estivale quand la ressource est la plus faible et où la consommation est la plus forte. Il est donc primordial qu'une information et des actions de prévention soient menées auprès des particuliers et notamment sur les sites de fortes concentrations touristiques. Il sera donc proposé de réaliser une opération de communication départementale

### **3.1.1.2 – Démarches Aire d'alimentation de captages**

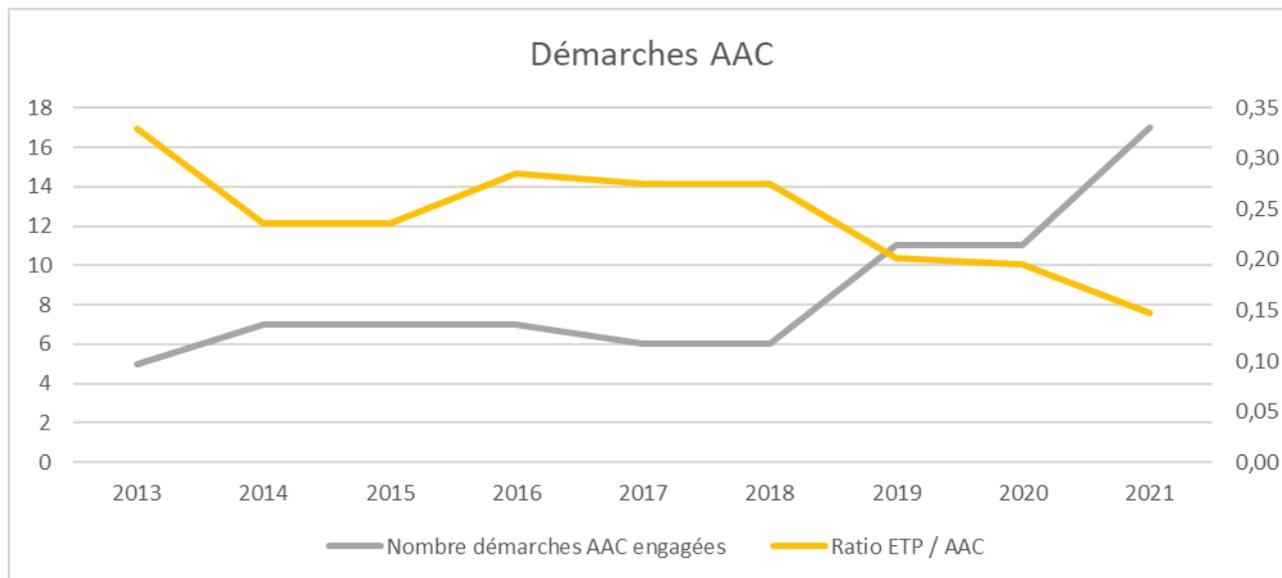
Depuis la création du SDeau50, celui-ci assure la mission d'animation des démarches AAC Aire d'alimentation de captages.

Les ouvrages pour lesquelles cette animation est effectuée concernent les ouvrages classés par l'Etat ou les agences de l'eau.

En 2021, le SDeau50 a mis en œuvre des actions sur 11 démarches AAC et a réalisé la délimitation de 6 nouvelles AAC.



Cette mission est menée par 2.25 ETP. Le graphique ci-dessous présente l'évolution du nombre d'AAC suivies et le personnel dédié à cette mission.



Par ailleurs, le nouveau SDAGE 2022-2027, voté en mars 2022, prévoit le classement de **5 nouvelles autres AAC**. L'engagement de la délimitation de ces nouvelles AAC est une des conditionnalités des aides de l'AESN. Il convient donc d'engager cette étude dès à présent pour ne pas perdre le bénéfice de financement de l'AESN. Cette étude sera réalisée en interne ou fera appel à un prestataire (40 000 € HT).

### 3.1.1.3 – Convention Communauté Agglomération du Cotentin

A la création du SDeau50 en 2012, la Communauté Urbaine de Cherbourg n'avait pas souhaité adhérer au SDeau50 – à l'époque le SDeau50 n'avait que la compétence obligatoire (gestion durable de la ressource et sécurisation). Néanmoins, les collectivités suivantes adhéraient :

- CC de la Hague
- CC Douve-Divette
- SIAEP de Bricquebec,
- SIAEP Saint Sauveur le Vicomte,
- SMP de la Côte des Isles,
- SIAEP de Montebourg,
- SIAEP de Val de Saire,
- SIAEP de Saint Pierre Eglise

Lors de la prise de compétence par le SDeau50 de la compétence production-distribution en 2017 et la constitution de la Communauté d'Agglomération du Cotentin en 2018, les collectivités adhérentes au SDeau50 comprises au sein de la CAC se sont retrouvées retirées du SDeau50.

Ainsi le SDeau50 s'est vu amputé d'une partie de son territoire et de son financement au titre de la compétence obligatoire

Pour permettre la transition d'un point de vue financier et travailler sur des sujets communs, une convention a été signée le 4 juin 2019 pour une durée de 3 ans. Cette convention contenait :

- Gestion durable de la ressource
  - Elaboration du PGRE
  - Mise en place d'un outil de supervision de la ressource
  - Suivi quantitatif des aquifères du Centre Manche
- Sécurisation de l'AEP
  - Interconnexion entre Côte des Isles et Pierrepontais

Le montant de la participation financière forfaitaire était fixé à 110 000 €/an soit l'équivalent des contributions financières à la compétence obligatoire du SDeau50 des collectivités adhérentes au SDeau50 préalablement à leur intégration à la CAC.

Par ailleurs, le SDeau50 mène actuellement une étude sur la faisabilité technique de l'interconnexion Centre Nord Ouest et la CAC a lancé son schéma directeur. Les premiers résultats seront connus d'ici fin 2022.

Pour donner suite à plusieurs échanges, il est proposé d'établir une convention pour l'année 2022 pour un montant de 30 000 € en ne reprenant que les aspects gestion durable de la ressource. Selon les résultats des différentes

études, il conviendra de réfléchir aux modalités de partenariat sur l'aspect sécurisation de l'alimentation en eau potable.

### 3.1.2 - Les actions liées à la sécurisation de la production d'eau

En 2022, il est envisagé de poursuivre la réalisation des réseaux de sécurisation programmés dans le cadre du schéma départemental d'alimentation en eau potable validé en 2015 qui regroupe la construction des interconnexions structurantes et la participation au financement de connexions secondaires permettant à l'ensemble des services d'être raccordés à un axe structurant. La mise en service de la première phase de la supervision permettra de centraliser les données de fonctionnement des unités de production principales et d'organiser une gestion active de la sécurisation.

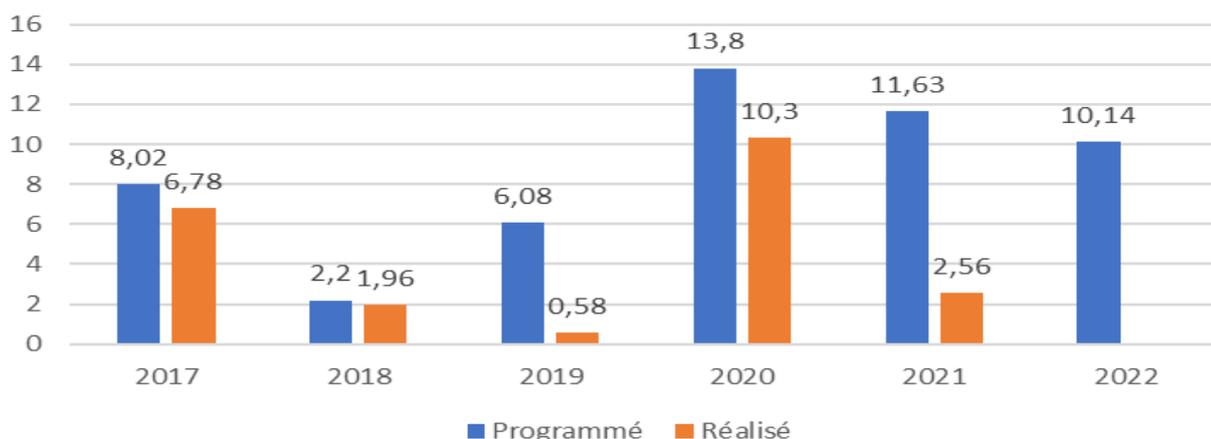
#### **La construction des interconnexions structurantes les « autoroutes de l'eau »**

Les actions envisagées au titre de l'année 2022 regroupent les opérations suivantes :

Actions	Enveloppe financière	Avancement au 01/01/2022	Prévisions 2022
Liaison Sienna aval entre Granville, Cérences, Quetteville-Hyenville	7,0 m€	Tronçon Nord Hyenville-Cérences en service depuis juin 2021. Travaux de raccordement au réservoir de St Nicolas à finaliser 1 <sup>er</sup> trimestre.	Mise en service tronçon sud Cérences-Granville 2eme trimestre 2022
Liaison Centre Manche entre Baupte et Carentan	2,35 m€	Travaux achevés	En service, essais à finaliser, derniers scénarios à tester.
Liaison Sienna amont	5,3 m€ montant des travaux stade faisabilité	AVP Etude de faisabilité validée. Consultation MOE 1 <sup>er</sup> trimestre.	Exécution mission MOE à minima jusqu'à phase ACT. Convention de MOA à rédiger. Montant travaux sera connu au stade PRO en 2022
Liaison Centre Nord-Ouest	A définir	Etude de définition de programme disponible 1er trimestre 2022	Consultation pour mission de Maîtrise d'œuvre à lancer 1er trimestre 2022
Supervision des interconnexions structurantes principales et ouvrages de tête	150 K€	Travaux de construction de la supervision achevés début 2022	Mise en service 1 <sup>er</sup> trimestre 2022
Supervision des interconnexions et ouvrages secondaires	100 k€	Choix du pilotage à définir (interne, prestation)	Equipement des ouvrages et intégration des données dans la supervision
Gestion opérationnelle des interconnexions	6 K€	Prestation à engager	Rédaction de scénarios et de synoptiques de fonctionnement
Interconnexion Avranches-Granville	5,190 m€	Finalisation de la convention de rachat SMPGA en cours	Une négociation est en cours pour le transfert de l'actif et du passif de cette interconnexion ainsi que la signature d'une convention.

Concernant la liaison Centre Nord-Ouest, le contexte a fortement évolué depuis la réalisation du schéma en 2013 tant au niveau des opérateurs (CAC, SMP Isthme) qu'au niveau des infrastructures (plusieurs ressources limitées). Il paraît opportun d'engager une réflexion plus globale sur le potentiel de sécurisation des productions d'eau des 3 collectivités concernées (SMP Isthme, CAC et SDeau50) et d'optimisation des prélèvements sur les 3 nappes d'alimentation (Sainteny, Lessay et Saint Sauveur le Vicomte). La définition du programme sera disponible début 2022, un phasage des investissements est préconisé. Pour le SDeau50, la situation réglementaire des prélèvements du SMP Isthme (secteur Pierrepontais) constitue une priorité. Une étude de schéma directeur AEP sera réalisée par la CAC en 2022.

## Montant des investissements (en millions d'€) compétences obligatoires



### **La participation au financement de connexions secondaires permettant à l'ensemble des services d'être raccordés à un axe structurant**

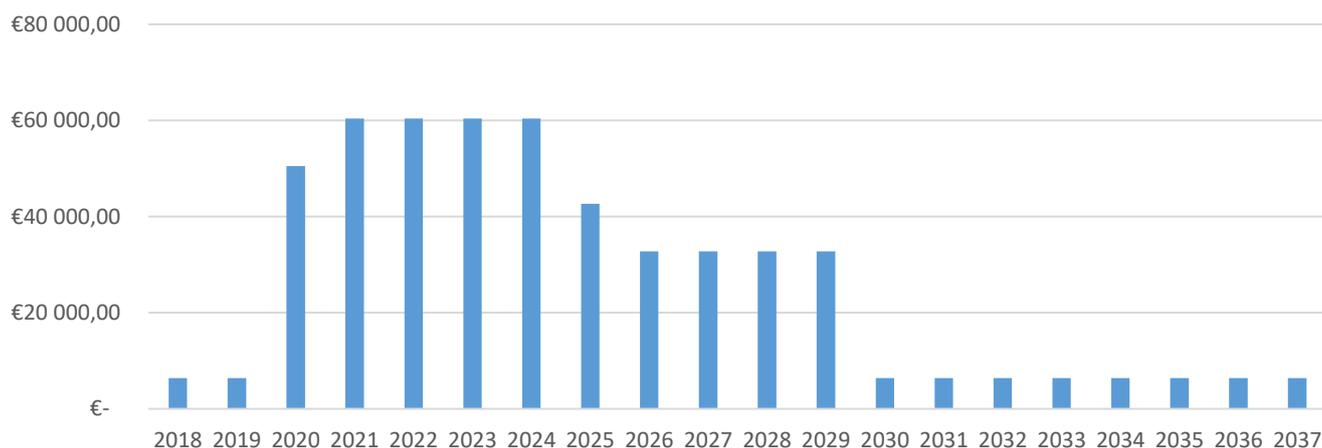
Les projets engagés par les collectivités au titre de l'année 2021 sont les suivants :

Maitre Ouvrage	Maitre d'ouvrage	Intégration au schéma	Participation annuelle	Début	Fin
1 -Liaison Mortain St Barthelemy	SDeau50	2017	6 399,91 €	2018	2037
2 -Liaison SYMPEC St Sauveur Lendelin	SDeau50	2017	17 715,89 €	2020	2024
3 -Liaison St Loup - Avranches Est	SDeau50	2019	26 364,93 €	2020	2029
4 -Liaison Champeaux - St Jean le Thomas	SMPGA	2019	9 905,04 €	2021	2025

Plusieurs projets ont été validés par le comité du SDeau50 et sont engagés par les collectivités au titre de l'année 2022 :

	Délibération SDeau50	Enveloppe financière	Avancement au 01/01/2022	Prévisions 2022
5 & 8-Sécurisation SIAEP et commune La Haye Pesnel	O2017-12-14-02	670 k€	Travaux en cours	Fin de la réalisation des travaux
6-Sécurisations Saint Lo Agglo (Condé/Vire – St Jean des Baisants)	O2017-12-14-02	1.7 m€	Avant-Projet validé	Projet à valider qui sera subventionné par l'AESN à 60 %. Travaux à réaliser en 2022.aide SDeau50 à 20 %
7-Sécurisations Saint Lo Agglo (Graignes)	O2017-12-14-02	575 k€	Avant-Projet validé	Finalisation études et engagement travaux par st Lô agglo.
9-Sécurisation <u>St Jean des Champs (SMPGA)</u>	O2018-12-13-03	288 k€	Projet	Projet nécessite une bache et un surpresseur. Le montant de cette opération passe à 400 k€ Travaux fin 2022. Projet effectué non présenté au SDeau50.
10- Liaison St Hilaire – SMPBC (35)	O2019-09-18-03	102 k€	Travaux exécutés	Solde financier

## Montant participation financière annuelle (projets 1 à 4)



### 3.1.3 - Les actions liées à l'appui technique aux collectivités membres du SDeau50

Les missions d'assistance aux membres du SDeau50 regroupent des domaines d'activité variés :

- Assistance technique (*descriptif détaillé des réseaux, diagnostic de réseau, périmètres de protection*)
- Assistance à la mise en place de délégation de service public (*renouvellement de contrat de DSP, de gérance, de marché de prestations de service*)
- Assistance à la gestion du service public (*RPQS, renseignement de l'observatoire national ...*)

Compte tenu des évolutions administratives issues de la loi NOTRe, le nombre de collectivités susceptibles de recourir à ces prestations a fortement diminué depuis 2015

En 2022, le SDeau50 prévoit d'apporter son concours sur :

- 2 dossiers d'assistance technique (montant estimé : 3 000 €)
- 8 dossiers d'assistance au suivi de la gestion du service public (montant estimé : 4 000 €)

#### **2 dossiers d'assistance technique**

Collectivités	Objet de la prestation	Montant HT 2022
SIAEP de la Haye Pesnel	AMO sécurisation (Interco secondaire)	1 410 €
SIAEP de la Haye Pesnel	AMO canalisation Beauchamp	1 880 €

#### **8 dossiers d'assistance au suivi de la gestion du service public**

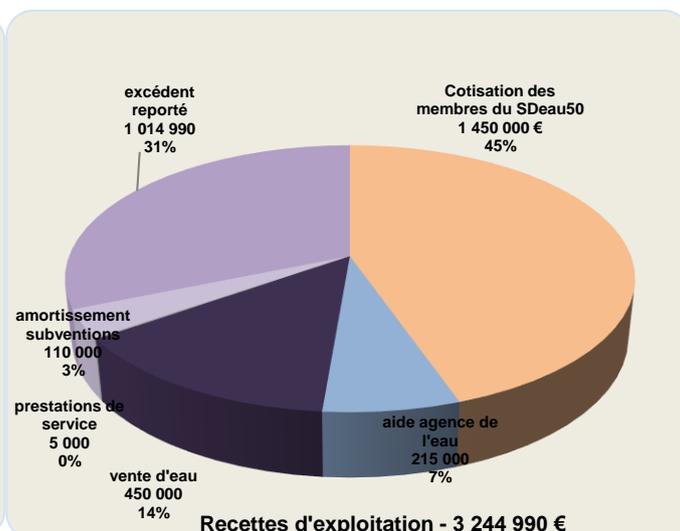
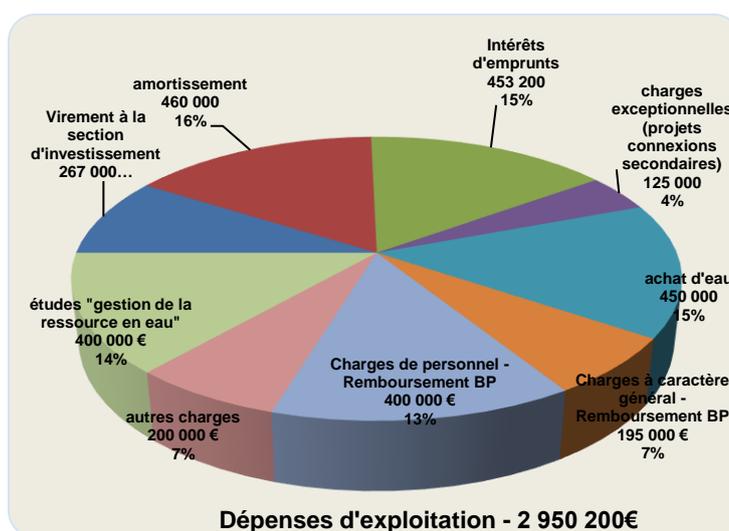
Collectivités	Montant HT 2022
Commune de la Haye Pesnel	310 €
SIAEP de la Coudraye	310 €
SIAEP de la Haye Pesnel	840 €
SIAEP de SAINT-POIS	600 €
SIAEP de Sainte-Marie du Mont	840 €
SIAEP de Sainte-Mère Eglise	300 €
SIAEP des Sources du Pierrepontais	840 €
Syndicat AEP Auvers et Méautis	310 €

## 3.2 - Hypothèses retenues pour la construction du budget annexe « compétences obligatoires » 2022

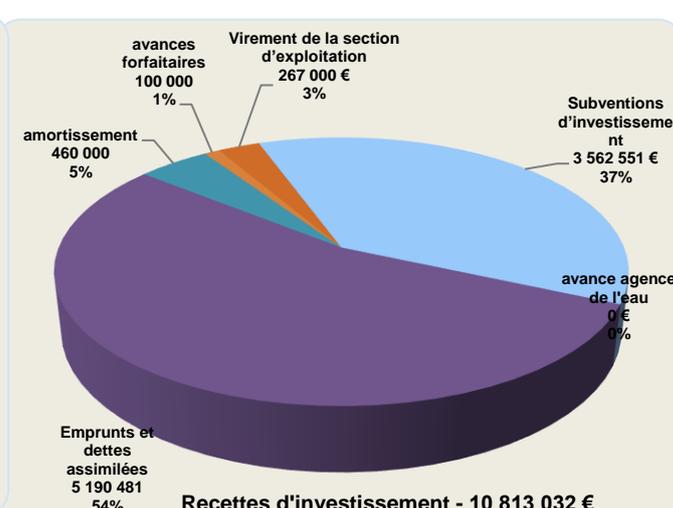
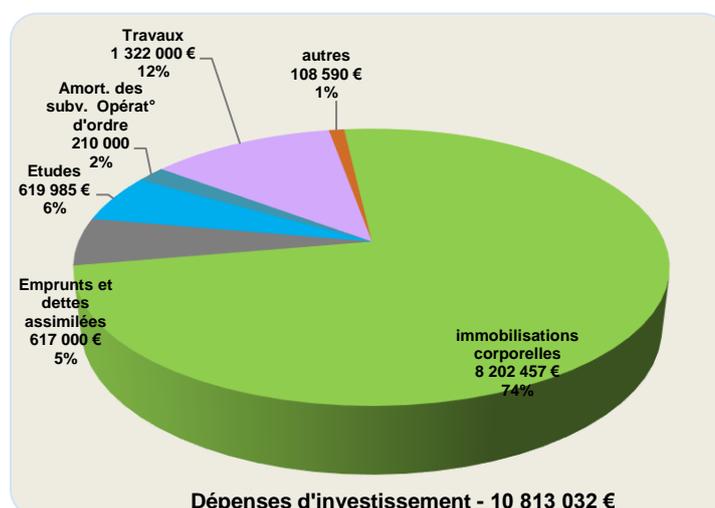
Depuis 2020, le budget « compétences obligatoires » est mis en œuvre en regroupant l'ensemble des composantes de la compétence.

La programmation des études et travaux prise en compte pour la construction du budget 2021 reprend l'ensemble des actions liées à la gestion de la ressource en eau et à la sécurisation de la production d'eau décrites aux § 3.1.1 3.1.2. et 3.1.3, les autres hypothèses étant les suivantes :

- Remboursement du budget principal pour les dépenses liées aux charges de personnel et aux charges à caractère général conformément aux délibérations OC2020-11-27-11 et OC2021-11-25-02 Les charges de personnel correspondent à l'équivalent de 9 ETP dont 5.15 ETP de poste d'ingénieur, 1.15 ETP de poste de technicien, 20% d'un poste de responsable financier, 20% d'un poste de responsable marché public, 2.3 postes administratifs.
- Achats et ventes d'eau correspondant aux échanges d'eau effectués à partir des interconnexions structurantes (hors échanges à volumes équilibrés pour assurer les débits sanitaires)
- Financement prévisionnel des travaux d'investissement assuré par des aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et par emprunt. L'engagement du programme d'investissement envisagé en 2022 ne nécessite pas d'emprunt.
- Recettes de fonctionnement assurées par une participation des collectivités membres de la compétence obligatoire et pour les CLEP du budget annexe « service eau ». Le montant de la participation est fixé à 0,058 € HT/m<sup>3</sup> produit pour l'année 2021 conformément à la délibération O2021-11-25-05.
- Section d'exploitation



- Section d'investissement

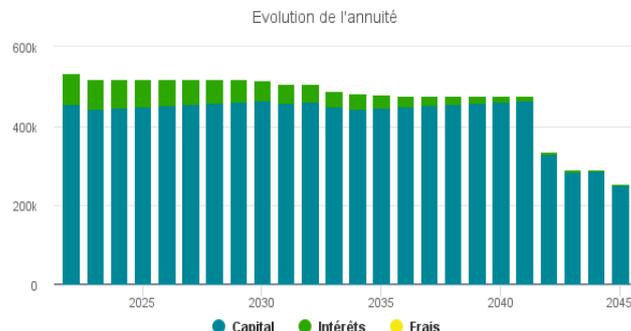
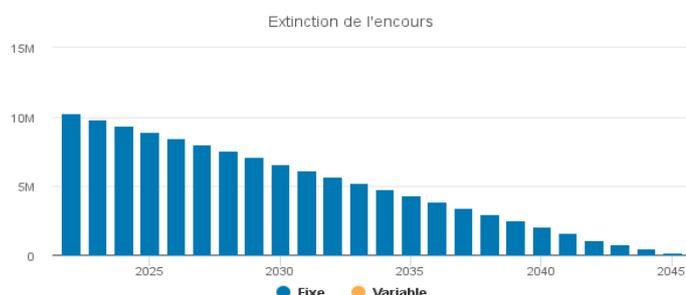


### 3.3 - Etat de la dette du budget annexe « compétences obligatoires »

Les caractéristiques de la dette sont les suivantes :

- Nombre de prêts : 13
- Taux moyen (taux fixe) : 0.79 %
- Durée de vie : 11 ans et 4 mois

L'encours global de la dette au 31 décembre 2020 s'élève à 10 261 683.96 euros.



### 3.4 - Evolution budgétaire 2017– 2021

La synthèse des compte administratifs des années 2017 à 2020 ainsi que l'estimation prévisionnelle pour 2021 sont les suivantes :

Budget annexe "compétences obligatoires"					
	Evolution de l'épargne				
	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA ESTIM. 2021
Recettes Réelles de Fonctionnement	375 134,55 €	676 907,99 €	679 119,12 €	1 953 855,27 €	2 010 341,98 €
Dépenses Réelles de fonctionnement	152 146,89 €	215 159,55 €	154 489,83 €	1 222 733,69 €	1 317 411,12 €
<b>Epargne de gestion</b>	<b>222 987,66 €</b>	<b>461 748,44 €</b>	<b>524 629,29 €</b>	<b>731 121,58 €</b>	<b>692 930,86 €</b>
Charges d'intérêts	37 582,25 €	46 252,26 €	43 978,58 €	54 946,47 €	84 714,71 €
<b>Epargne brute</b>	<b>185 405,41 €</b>	<b>415 496,18 €</b>	<b>480 650,71 €</b>	<b>676 175,11 €</b>	<b>608 216,15 €</b>
Capital	103 518,22 €	157 036,91 €	165 625,32 €	312 063,15 €	476 264,17 €
<b>Epargne nette</b>	<b>81 887,19 €</b>	<b>258 459,27 €</b>	<b>315 025,39 €</b>	<b>364 111,96 €</b>	<b>131 951,98 €</b>

## 4 - Budgets annexes liés à la compétence à la carte « production/distribution » - Orientations budgétaires

L'organisation budgétaire pour l'exercice de la compétence à la carte de l'article 6.3 des statuts du SDeau50 en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 comprend les deux budgets annexes suivants :

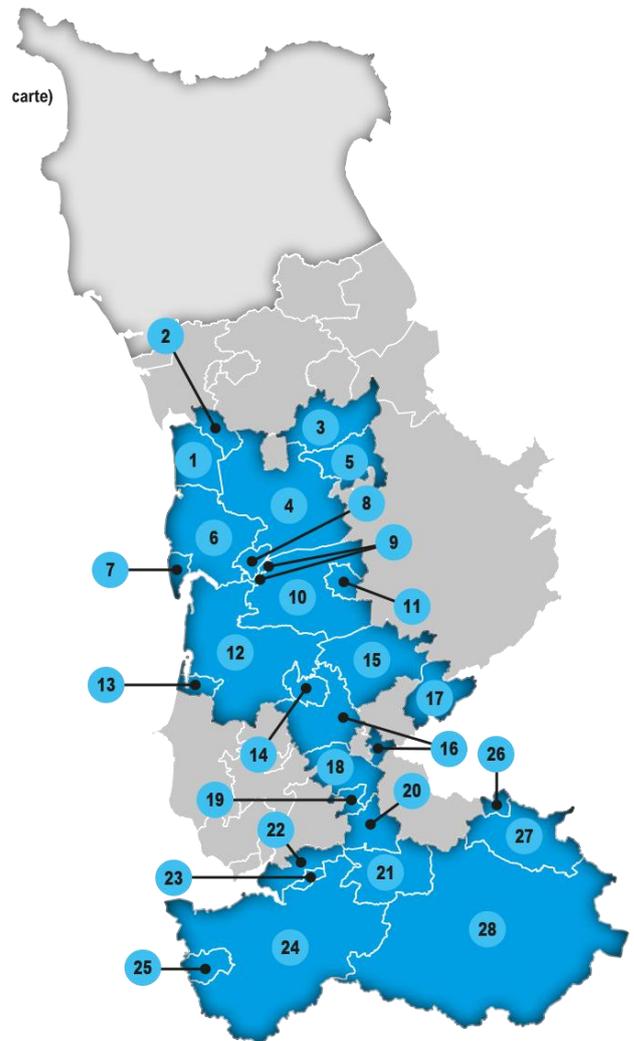
- Le budget annexe « régie exploitation » qui regroupe les charges d'exploitation des services gérés en régie ou en gérance.
- Le budget annexe « services eau » qui supporte tous les investissements structurants et quelques dépenses de fonctionnement des CLEP membres du SDeau50.

### 4.1 – Audit de l'organisation financière, des modes de gestion et de la gouvernance du SDeau50

Depuis le 31/12/2019, 41 collectivités ont transféré la totalité de leurs compétences « eau potable » au Syndicat. Elles ont constitué 29 Conseils Locaux de l'Eau Potable (CLEP) au sein du Syndicat pour assurer l'exercice de la compétence « production et/ou distribution ».

## LES 29 CLEP

- |                             |                                    |
|-----------------------------|------------------------------------|
| 1 Créances Pirou            | 18 Villedieu Sud                   |
| 2 Lessay                    | 19 La Chaise-Baudouin              |
| 3 Sainteny                  | 20 Brécey                          |
| 4 Saint-Sauveur Aubigny     | 21 Reffuveille                     |
| 5 Tribehou                  | 22 Avranches Est                   |
| 6 Saint-Malo-de-la-Lande    | 23 Saint-Loup                      |
| 7 Agon                      | 24 Baie Bocage                     |
| 8 Coutances                 | 25 Pontorson                       |
| 9 Saint-Pierre-de-Coutances | 26 Gathemo                         |
| 10 Montpinchon              | 27 Sourdeval                       |
| 11 Cerisy-la-Salle          | 28 Saint-Hilaire                   |
| 12 Montmartin-Cérences      | 29 SYMPEC<br>(non mentionné sur la |
| 13 Bréhal                   |                                    |
| 14 Gavray                   |                                    |
| 15 Gièze                    |                                    |
| 16 Villedieu Ouest          |                                    |
| 17 Montbray                 |                                    |



Le rôle du CLEP tel que défini par les statuts du Syndicat consiste à assurer la gestion quotidienne du service d'eau potable relevant de son aire géographique avec les moyens techniques et humains qui lui sont dédiés

Depuis janvier 2021, le Syndicat a créé deux secteurs :

- le secteur centre regroupant les CLEP n°1 à n°17
- le secteur sud regroupant les CLEP n°18 à n°28

Le 29<sup>ème</sup> territoire est un ex CLEP devenu une commission de production d'eau du centre manche disposant aussi de son autonomie budgétaire.

Ce fonctionnement historique montre aujourd'hui ses limites et nécessite des évolutions. Les difficultés auxquelles se heurte le Syndicat sont de plusieurs ordres :

- Le SDeau50 est reconnu comme entité juridique, à la différence des CLEP. Les entités locales sur lesquelles le Syndicat doit plus se concentrer, sont les Syndicats d'eau voisins, les intercommunalités et les communes.
- Les CLEP sont de tailles très hétérogènes que ce soit en budget, nombre d'abonnés ou surfaces géographiques.
- Les CLEP connaissent des situations budgétaires très différentes avec certains qui sont bénéficiaires alors que d'autres ne permettent pas d'investissement.
- Un découpage budgétaire par CLEP qui crée des difficultés financières artificielles et limite les possibilités de politique globale du Syndicat en matière d'investissement. Ce découpage complexifie énormément son fonctionnement avec des achats / ventes d'eau entre CLEP et oblige à la gestion de 48 budgets
- Compte tenu du nombre de CLEP importants, les réunions par CLEP sont jugées globalement insuffisantes par les élus. Mais les moyens humains du Syndicat ne permettent pas de faire mieux.

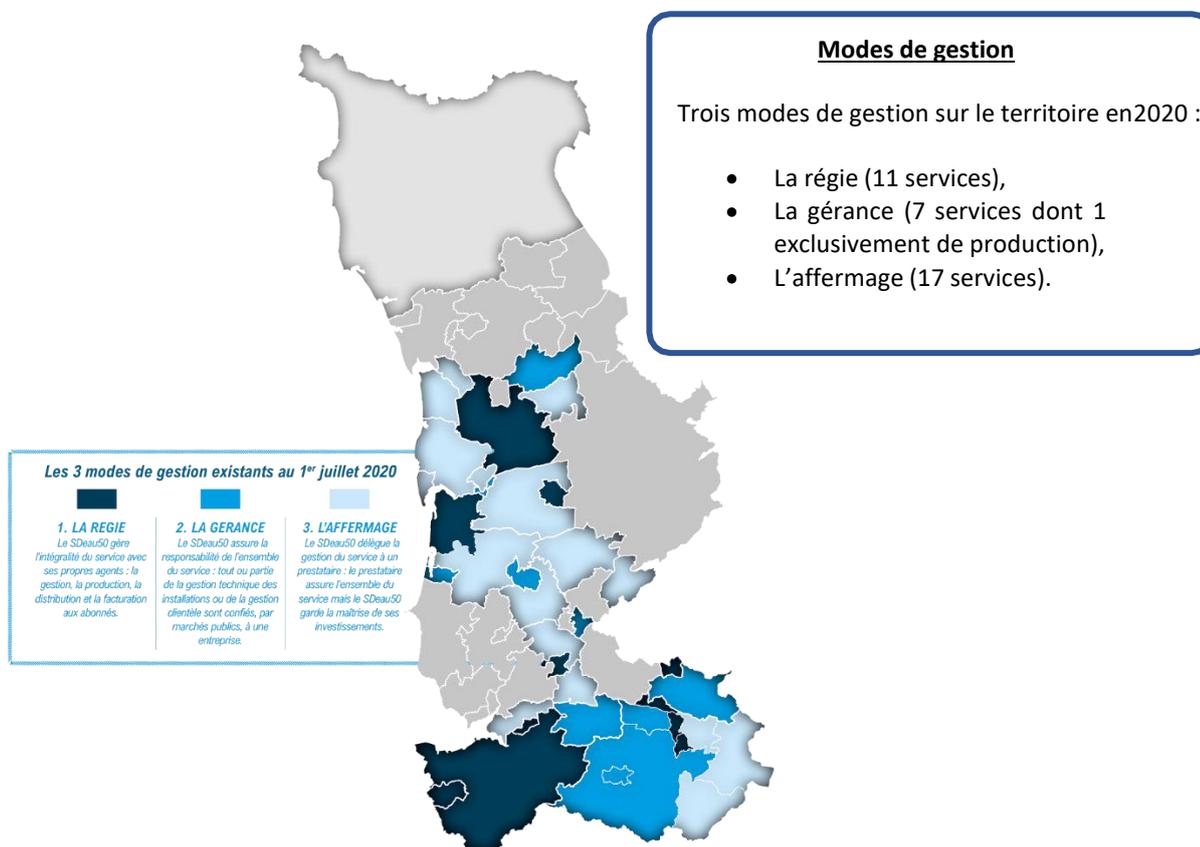
Les CLEP présentent, néanmoins, les avantages de la proximité avec le territoire. Cette proximité est à conserver au travers, notamment, de la relation Président de CLEP / Référent du Syndicat des CLEP.

Plusieurs évolutions sont à prendre en compte :

– Un nombre de CLEP qui devrait augmenter, au plus tard en 2026, avec le transfert de la compétence Eau vers les EPCI.

– Se posera aussi, au même moment, la question du transfert de l'assainissement eaux usées et eaux pluviales vers le SDeau50 qui assure, déjà, pour certaines collectivités, la facturation.

Concernant les modes de gestion, ceux-ci sont multiples au sein du Syndicat comme le montre la carte ci-après. Cette multiplicité des modes de gestion et leur éparpillement sur le territoire ne permettent pas d'optimiser les moyens. De nombreux contrats avec des délégataires arrivent à échéance à partir de 2023. Il convient de rationaliser ce fonctionnement avant de relancer de nouveaux contrats.



Pour mettre en œuvre cet audit de l'organisation financière, des modes de gestion et de la gouvernance, le SDeau50 a retenu le Cabinet ESPELIA. Cette étude se déroulera tout au long du 1<sup>er</sup> semestre 2022.

## 4.2 - Les prévisions d'investissements du budget annexe « services eau »

Les programmes d'investissement globaux sont issus des décisions des CLEP.

Ils sont complétés par des opérations communes indispensables pour respecter les différentes réglementations et mettre en œuvre les démarches de progrès souhaitées par les élus.

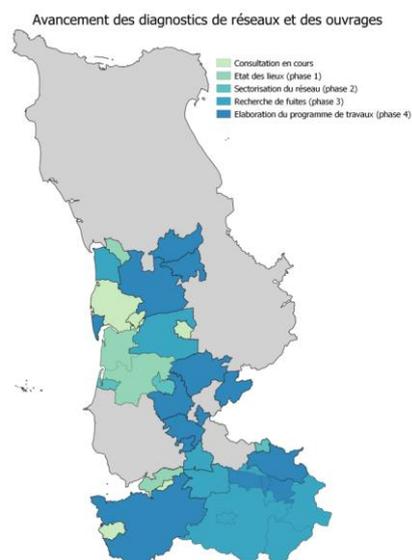
Un travail de proposition et de concertation doit toutefois être mené afin d'optimiser l'engagement des opérations, de favoriser des économies d'échelle et surtout de mieux bénéficier des opportunités de financement rendues possible par le regroupement budgétaire des différents CLEP.

**Les points suivants peuvent être mis en évidence dans les différents programmes de travaux envisagés :**

- **La finalisation des diagnostics, des investigations CVM et la sécurisation des sites de production et de stockage.**

Dès le transfert de compétence des études de diagnostic de réseau ont été engagées ou poursuivies afin d'améliorer le rendement des réseaux, de modéliser les réseaux, d'appréhender la problématique Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) dans les réseaux de distribution.

Les programmes pluriannuels de travaux, qui constituent la dernière phase des diagnostics, seront proposés à l'issue de la réalisation de ces études. Les actions de même nature seront regroupées dans le cadre d'opérations globales à l'échelle du SDeau50.



La méthodologie des investigations analytiques relatives à la problématique CVM à fait l'objet d'une instruction de la direction générale de la santé - n° DGS/EA4/2020/67 du 29 avril 2020 modifiant l'instruction n° DGS/EA4/2012/366 du 18 octobre 2012 – publiée en 2020. Les conditions d'identification des tronçons PVC présentant un risque de relargage du CVM, sont définies par un logigramme permettant désormais d'avoir une approche standardisée.

A l'appui de cette méthode, il est proposé d'engager en 2022 une étude globale CVM, en regroupant l'ensemble des secteurs du SDeau50. Une mission d'AMO permettra de coordonner le déploiement des investigations analytiques, de consulter les laboratoires, de constituer la base de données et d'interpréter les premiers résultats. L'objectif pour l'année 2022 vise à réaliser une ou deux analyses par point en période d'eau chaude ( $T \geq 15^\circ\text{C}$ ).

Au cours de l'année 2021, il est apparu que les équipements permettant la surveillance à distance des sites de production et de stockage d'eau traitée nécessitaient des compléments ou des remises à niveau. Ce sujet concerne particulièrement la détection d'intrusion et d'accès à l'eau dans le cadre des dispositions Vigipirate. Un audit interne a été engagé fin 2021, il sera suivi de travaux en 2022.

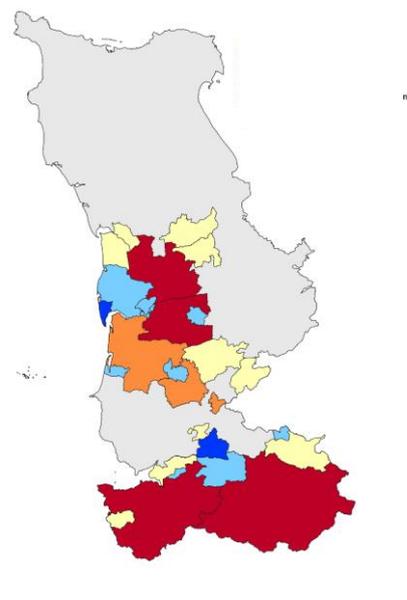
- **La mise à niveau des ouvrages de génie civil**

Dans le cadre de l'actualisation du document unique du SDeau50 la nécessité de mettre en place un nombre important d'aménagements liés à la sécurité des ouvrages a été mise en évidence.

Un programme regroupant la mise en sécurité des 75 ouvrages classés dangereux est en cours d'exécution afin de compléter les actions préalablement engagées au niveau local.

Les travaux engagés en 2021 se poursuivront en vue de leur finalisation en 2022. Ils concernent 41 ouvrages :

- Réhabilitation complète de 12 ouvrages
- Sécurisation de 31 ouvrages



- **Les travaux sur réseaux**

En 2021, les projets de 18 opérations de travaux de renouvellement de canalisations ont été engagées. Ces études s'inscrivent dans le plan de relance lancé par l'Etat consécutif de la crise sanitaire. Le montant estimatif global s'élève à 5.6 m€. 12 secteurs du SDeau50 sont concernés, L'enveloppe globale des aides -selon les taux de subvention des agences de l'eau Seine Normandie et Loire Bretagne, respectivement de 40 ou 60% pour les zones situées ou non en revitalisation rurale - s'élève à 3 m€.

Les études relatives à la charte qualité ainsi que les consultations seront achevées fin 2021. L'exécution des travaux s'effectuera au cours de l'année 2022.

Le renouvellement des réseaux de distribution est le principal enjeu financier des prochaines décennies. Actuellement le taux moyen de renouvellement effectué sur le périmètre du SDeau50 est de 0.3 % sur les 5 dernières années. Sachant que la durée de vie d'une canalisation est estimée entre 60 et 100 ans selon les matériaux, il apparaît urgent d'accentuer le renouvellement des réseaux et d'approcher un taux compris entre 1% et 1,2%.

En raisonnant sur l'intégralité du périmètre de la compétence à la carte, le montant de l'épargne nette dégagée par le budget service est équivalent à l'autofinancement d'un taux de renouvellement de 0,65%.

#### ▪ Les travaux liés à la production d'eau

Les principales opérations concernant la production d'eau sont les suivantes :

La construction des usines de traitement d'eau de surface de Quettreville sur Siene et Ver qui a été engagée en 2020 et dont le montant total s'élève à 12.8 m€ sera achevé en 2022. La mise en service est prévue fin du premier semestre.

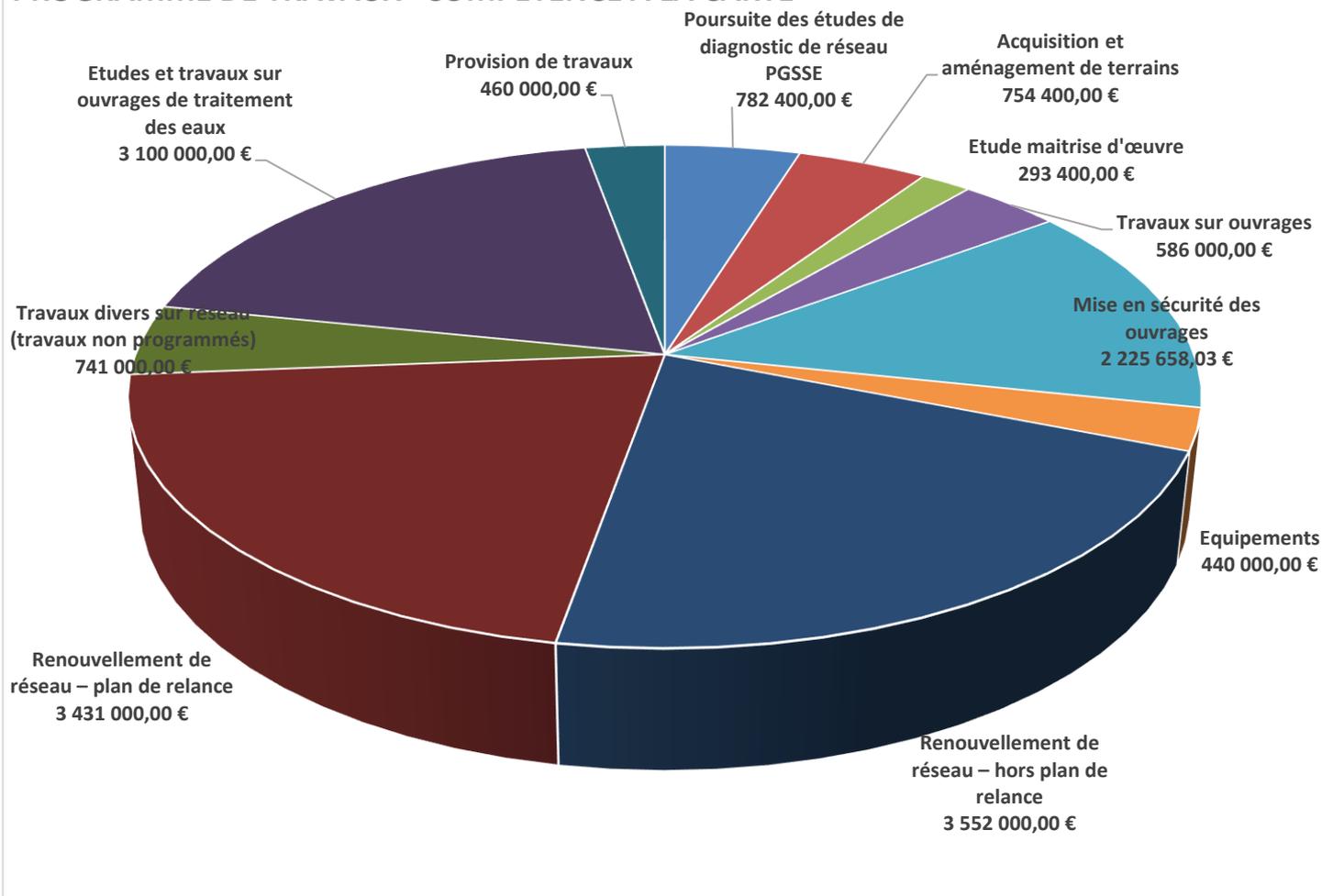
La poursuite du dossier relatif à la mise en place d'une unité de traitement de la matière organique et de décarbonation sur le site de Lessay. Les travaux interviendront au 1<sup>er</sup> semestre 2022.

L'engagement d'une étude globale regroupant plusieurs stations de traitement d'eaux souterraines afin de respecter les nouvelles normes de potabilité concernant les métabolites et notamment l'ESA Métolachlore et de corriger certaines insuffisances portant sur l'équilibre calcocarbonique, et les teneurs en fer et manganèse.

Le suivi analytique a mis en évidence 10 stations pouvant être concernées par un de ces paramètres. Dans le cadre des échanges avec l'ARS, les 4 installations de production dont les ressources présentent les taux de métabolites les plus élevés, feront l'objet d'études d'amélioration de filière en 2022, dans l'objectif des réaliser les travaux en 2023.

<b>Etudes et travaux engagés dans le cadre d'une politique commune de gestion patrimoniale ou relevant de l'initiative des CLEP</b>	<b>Montant</b>
Poursuite des études de diagnostic de réseau PGSSE problématique Chlorure de Vinyle Monomère (CVM)	782 400 €
Acquisition et aménagement de terrains	754 400 €
Etude maîtrise d'œuvre	293 400 €
Inspection et nettoyage préventifs des ouvrages de production et de suivi de la ressource en eau, travaux sur ouvrages de prélèvement, études nécessaires à la mise à jour des périmètres de protection	586 000 €
Mise en sécurité des ouvrages (accessibilité, vigipirate)	2 225 658 €
Equipements	440 000 €
Renouvellement de réseau – renforcement des réseaux de distribution - hors plan de relance	3 552 000 €
Renouvellement de réseau – plan de relance	3 431 000 €
Provisions pour travaux divers sur réseau (travaux non programmés)	741 000 €
Etudes et travaux sur ouvrages de traitement des eaux	3 100 000 €
Provision de travaux	460 000 €
<b>Soit un montant global prévisionnel d'investissement de :</b>	<b>16 365 858 €</b>

## SDeau50- ORIENTATIONS BUDGETAIRES PROGRAMME DE TRAVAUX "COMPETENCE A LA CARTE"



### 4.3 - Hypothèses retenues pour la construction de ces deux budgets annexes

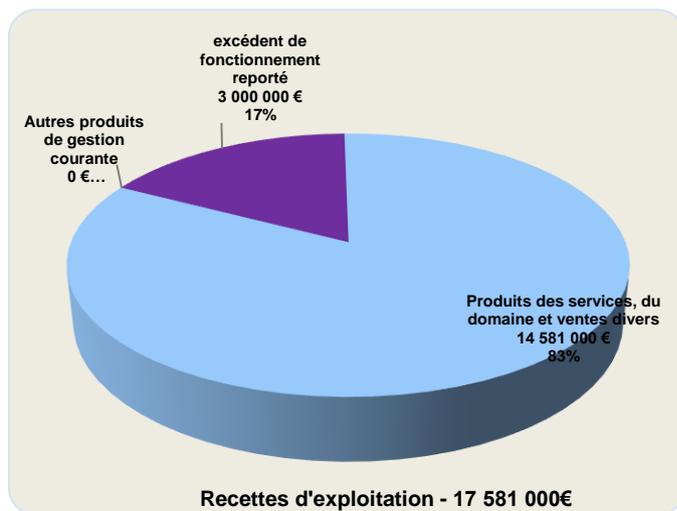
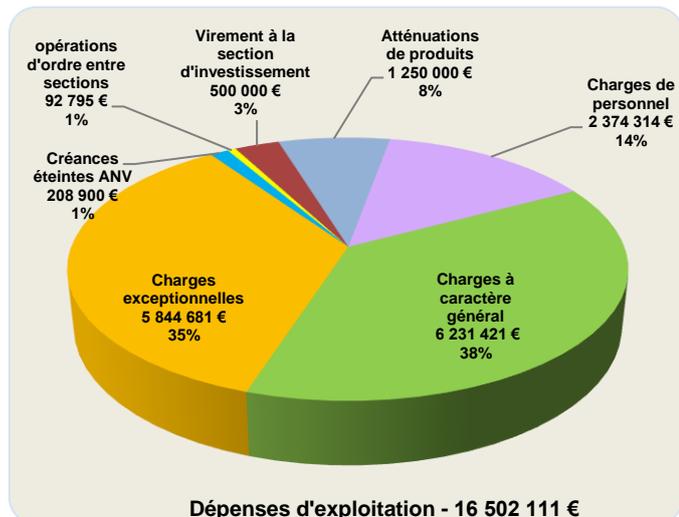
La construction budgétaire pour l'exercice de la compétence à la carte de l'article 6.3 des statuts du SDeau50 a été établie suivant les principes suivants :

- Pour les services gérés en régie ou gérance : décomposition des budgets en « budget annexe régie exploitation » et « budget annexe service eau »
- Prise en compte des économies d'échelle et du coût de fonctionnement du SDeau50 dans sa nouvelle configuration
- Prise en compte d'une mutualisation des charges de direction, de bureau d'études et du personnel de la régie.
- Les recettes de fonctionnement des budgets annexes proviennent de la vente d'eau aux usagers du service. Les différents tarifs 2022 sont définis au niveau de chaque CLEP. Les orientations budgétaires 2022 prennent en compte les recettes évaluées au niveau de chacun des CLEP en fonction de ses tarifs et de ses prévisions de consommations.
- Financement des nouveaux travaux d'investissement assuré pour les dépenses prévisionnelles de l'année 2022, par des aides des Agences de l'Eau, par autofinancement ou par emprunt.

### 4.4 - Etat des dépenses et recettes prévisionnelles pour l'année 2022

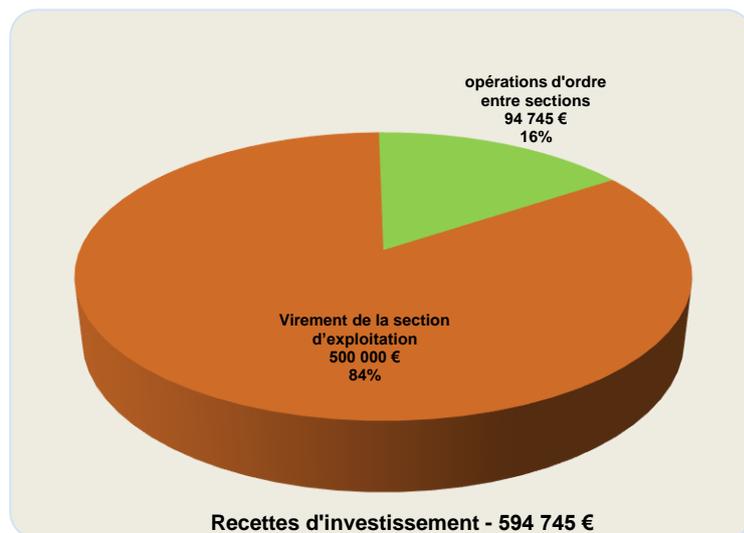
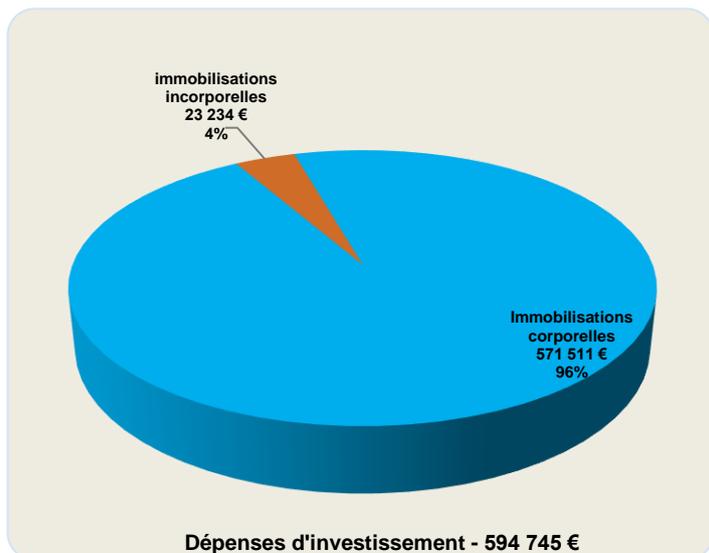
#### 4.4.1 - Budget annexe « régie exploitation »

- Section d'exploitation



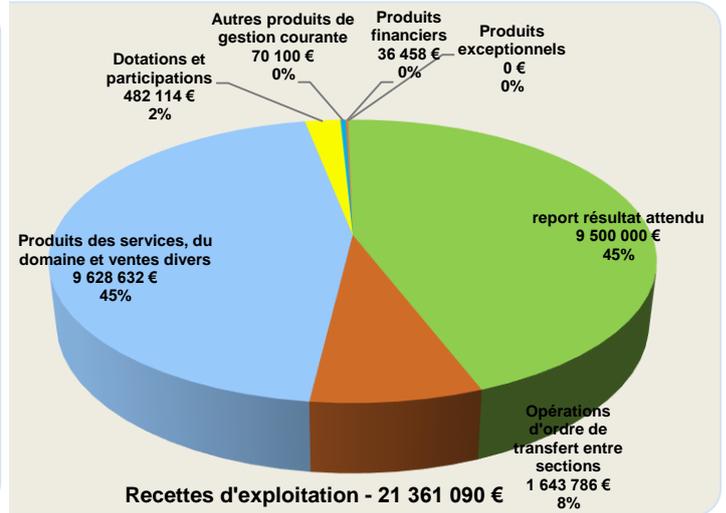
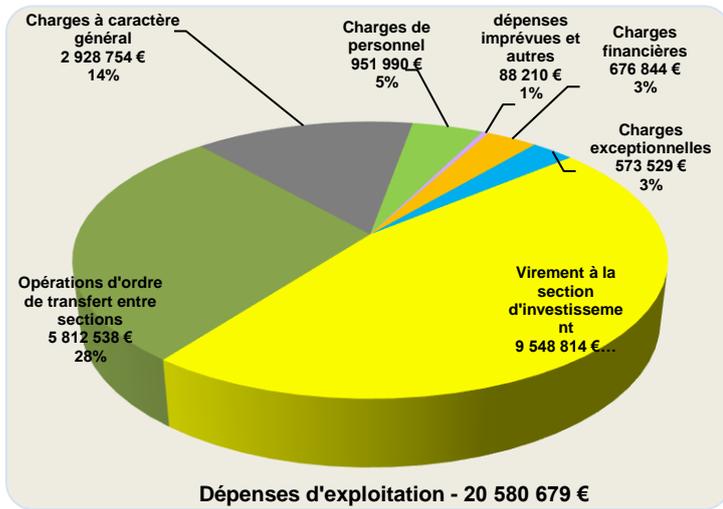
A noter : Une recette de vente d'eau de l'ordre de 5 844 681 est prévue d'être encaissée au chapitre 70 (produits des services, du domaine et ventes divers). Cette somme est inscrite en dépense au chapitre 67 (charges exceptionnelles) car elle est reversée au budget « production et/ou distribution des services eau ».

- Section d'investissement

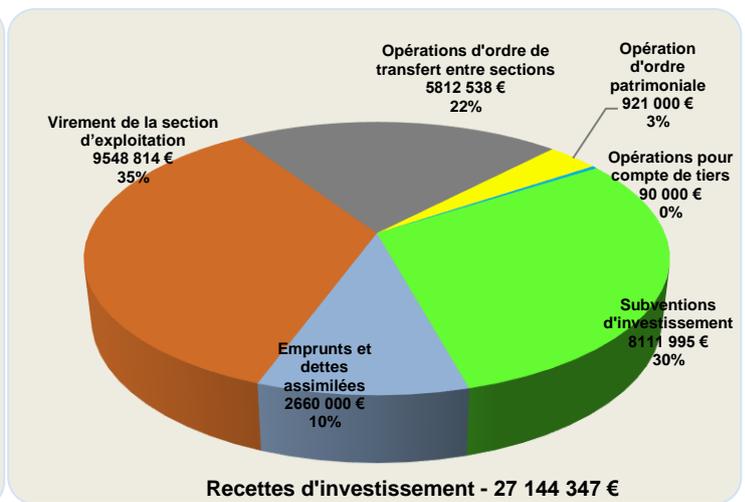
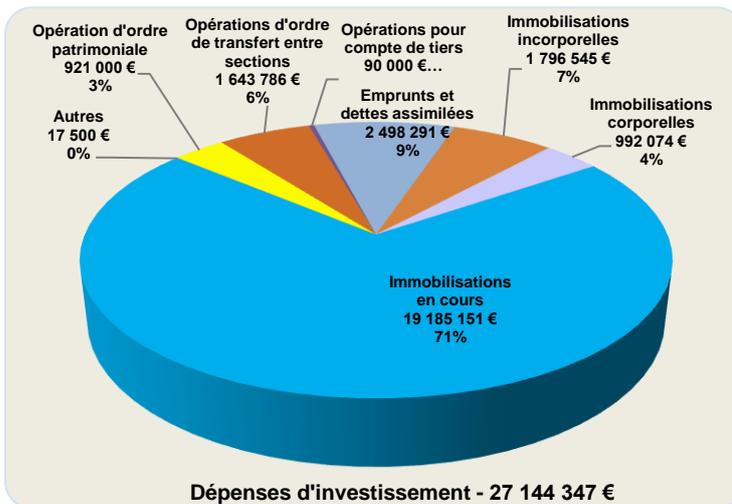


#### 4.4.2 - Budget annexe « service eau »

- Section d'exploitation



▪ Section d'investissement



#### 4.4.3 - Etat de la dette des budgets annexes liés à la compétence à la carte

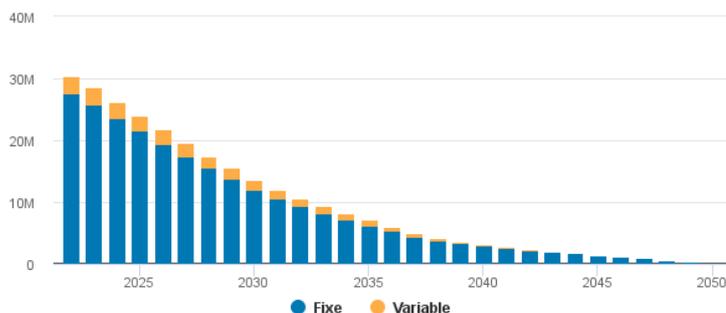
Pour l'année 2022, l'état des emprunts regroupés au sein du SDeau50 au titre de la compétence à la carte est le suivant :

- 134 emprunts - Encours de la dette : 30 301 289 €
- Annuité : 3 125 103 € (dont amortissement = 2 439 826 €) - Taux moyen : 2,26 %

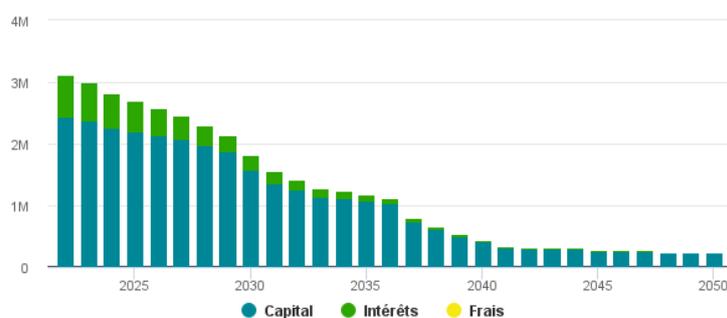
La programmation des travaux envisagés en 2022 jumelée avec la comptabilité analytique au niveau des CLEP se traduit par un besoin d'emprunt de **2 660 000 €**. Cette valeur est à rapprocher de l'épargne nette générée annuellement par le budget globalisé qui est supérieure à **4 000 000 €/an**.

Les évolutions de l'encours et des annuités de la dette sont les suivantes :

Extinction de l'encours



Evolution de l'annuité



#### 4.4.4 - Evolution budgétaire 2017 – 2021

La synthèse des compte administratifs des années 2017 à 2020 ainsi que l'estimation prévisionnelle pour 2021 sont les suivantes :

<b>Budget Annexe "régie exploitation"</b>					
	Evolution de l'épargne				
	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA ESTIM. 2021
Recettes Réelles de Fonctionnement	12 149 432,85 €	14 870 049,65 €	13 446 987,27 €	14 961 608,00 €	14 749 585,45 €
Dépenses Réelles de fonctionnement	7 786 256,16 €	13 573 730,93 €	13 662 794,57 €	14 581 276,38 €	14 199 687,97 €
<b>Epargne de gestion</b>	<b>4 363 176,69 €</b>	<b>1 296 318,72 €</b>	<b>- 215 807,30 €</b>	<b>380 331,62 €</b>	<b>549 897,48 €</b>
Charges d'intérêts	453 452,03 €	- €		- €	
<b>Epargne brute</b>	<b>3 909 724,66 €</b>	<b>1 296 318,72 €</b>	<b>- 215 807,30 €</b>	<b>380 331,62 €</b>	<b>549 897,48 €</b>
Capital	944 590,79 €	19 165,19 €		- €	
<b>Epargne nette</b>	<b>2 965 133,87 €</b>	<b>1 277 153,53 €</b>	<b>- 215 807,30 €</b>	<b>380 331,62 €</b>	<b>549 897,48 €</b>

<b>Budget Annexe "service eau"</b>					
	Evolution de l'épargne				
	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA ESTIM. 2021
Recettes Réelles de Fonctionnement	2 503 903,43 €	8 368 646,12 €	9 686 337,22 €	10 804 161,26 €	10 051 997,01 €
Dépenses Réelles de fonctionnement	384 222,94 €	3 048 652,04 €	2 697 028,28 €	3 584 769,59 €	2 951 327,52 €
<b>Epargne de gestion</b>	<b>2 119 680,49 €</b>	<b>5 319 994,08 €</b>	<b>6 989 308,94 €</b>	<b>7 219 391,67 €</b>	<b>7 100 669,49 €</b>
Charges d'intérêts	199 000,00 €	886 944,75 €	734 414,82 €	779 954,07 €	518 683,55 €
<b>Epargne brute</b>	<b>1 920 680,49 €</b>	<b>4 433 049,33 €</b>	<b>6 254 894,12 €</b>	<b>6 439 437,60 €</b>	<b>6 581 985,94 €</b>
Capital	379 678,00 €	2 355 554,21 €	2 142 544,67 €	2 313 577,43 €	2 522 537,83 €
<b>Epargne nette</b>	<b>1 541 002,49 €</b>	<b>2 077 495,12 €</b>	<b>4 112 349,45 €</b>	<b>4 125 860,17 €</b>	<b>4 059 448,11 €</b>

## 5 - Budget principal – Orientations budgétaires

Depuis 2020, le budget principal est réduit aux charges communes aux différentes compétences.

### 5.1 - Hypothèses retenues pour la construction du budget 2021

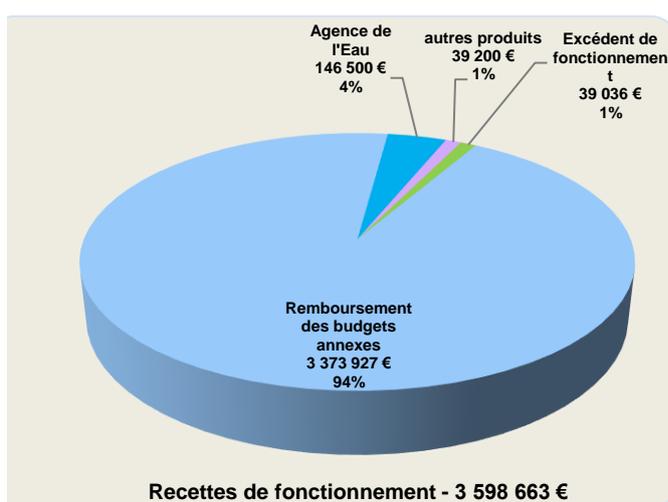
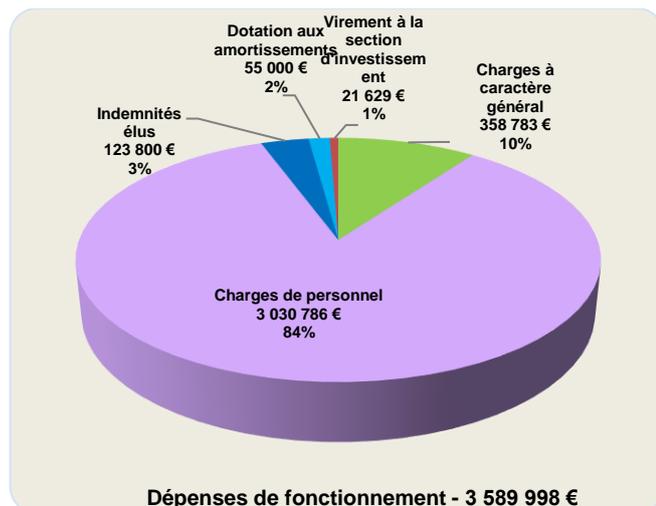
- Budget de fonctionnement :
  - Prise en compte des charges de fonctionnement communes à l'ensemble des budgets (locaux siège, assurances, assistance juridique, appui informatique, participations diverses, indemnités élus, amortissement des équipements préalablement financés par le budget principal, ...) avec application d'une clé de répartition entre les différents budgets annexes validée par le comité syndical
  - Prise en compte de l'ensemble des charges de personnel (hors personnel de droit privé de la Régie) avec remboursement par chacun des budgets annexes des charges lui étant dédiées.
- Budget d'investissement :

Les recettes de fonctionnement du budget principal proviennent :

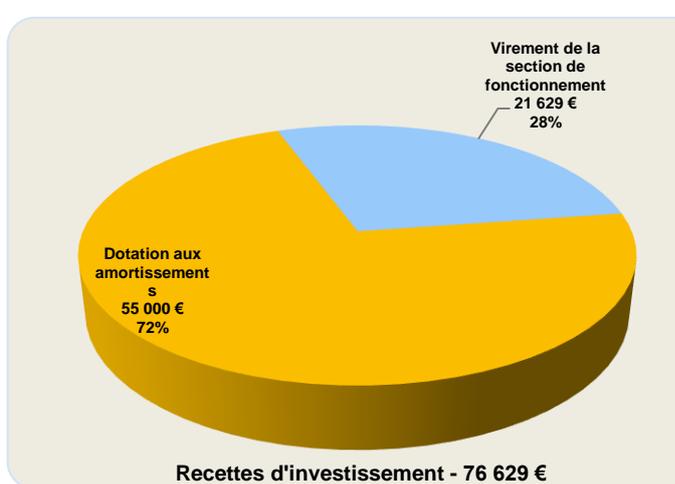
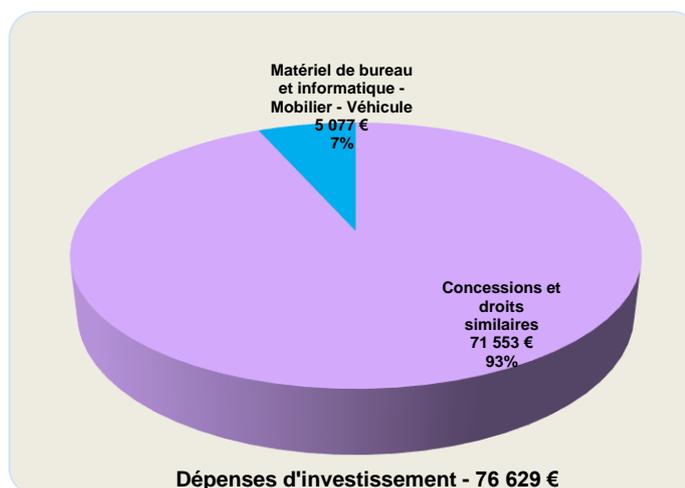
- Du remboursement par les budgets annexes de charges portées par le budget principal.
- Des aides des agences de l'eau correspondant aux postes liés à l'animation sur les AAC.

## 5.2 - Etat des dépenses et recettes prévisionnelles pour l'année 2021

### ▪ Section de fonctionnement



### ▪ Section d'investissement



## 5.3 - Etat de la dette

Ce budget ne supporte plus de dette depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## 5.4 - Evolution budgétaire 2017 – 2020

La synthèse des compte administratifs des années 2017 à 2020 ainsi que l'estimation prévisionnelle pour 2021 sont les suivantes :

	Evolution de l'épargne				
	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA ESTIM. 2021
Recettes Réelles de Fonctionnement	2 644 375,26 €	3 378 182,20 €	3 098 792,34 €	2 965 766,35 €	3 150 672,43 €
Dépenses Réelles de fonctionnement	2 605 585,23 €	3 126 049,27 €	3 110 477,35 €	3 222 327,52 €	3 109 324,65 €
<b>Epargne de gestion</b>	<b>38 790,03 €</b>	<b>252 132,93 €</b>	<b>- 11 685,01 €</b>	<b>- 256 561,17 €</b>	<b>41 347,78 €</b>
Charges d'intérêts	1 665,78 €	1 036,21 €	732,61 €	429,01 €	190,76 €
<b>Epargne brute</b>	<b>37 124,25 €</b>	<b>251 096,72 €</b>	<b>- 12 417,62 €</b>	<b>- 256 990,18 €</b>	<b>41 157,02 €</b>
Capital	44 000,00 €	44 000,00 €	44 000,00 €	44 000,00 €	44 000,00 €
<b>Epargne nette</b>	<b>- 6 875,75 €</b>	<b>207 096,72 €</b>	<b>- 56 417,62 €</b>	<b>- 300 990,18 €</b>	<b>- 2 842,98 €</b>

Depuis le 1er janvier 2020, le budget principal est devenu un budget dit " technique" lequel supporte les charges mutualisées entre les budgets annexes.

## 6 - Prévisions budgétaires 2022 relatives aux ressources humaines

### 6.1 - Structure des effectifs et temps de travail

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le SDeau50 compte 63 emplois pourvus :

- 59 par des agents à temps complet (35h/35h) :
  - 44 de droit public titulaires
  - 3 de droit public en CDI
  - 3 de droit public en CDD
  - 8 de droit privé en CDI
  - 1 de droit privé en CDD
- 4 par des agents à temps non complet correspondant à un équivalent de 1.37 ETP
  - 3 de droit public titulaire
  - 1 de droit public en CDI

De plus au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2022, 5 emplois supplémentaires à temps complet seront pourvus :

- Un emploi de chargé de clientèle et facturation secteur sud (03/01/2022)
- Un emploi de responsable production secteur sud (07/02/2022)
- Un emploi de responsable unité SIG (08/03/2022)
- Un emploi de chargé d'appui budgétaire et comptable au siège (14/03/2022)
- Un emploi de chargé de ressources en eau (14/03/2022)

Par ailleurs, au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le recrutement est en cours pour 5 emplois à temps complet dont :

- un emploi de Responsable secteur sud (nouvel emploi créé par délibération en date du 11/03/2021),
- un emploi de Responsable unité Système d'information (nouvel emploi créé par délibération en date du 11/03/2021),
- un emploi de Responsable Ressources humaines (nouvel emploi créé par délibération en date du 17/06/2021),
- Un emploi de référent budgétaire et comptable pour remplacer un agent parti par voie de mutation au 01/01/2022.
- un emploi d'agent d'exploitation distribution eau potable secteur Sud Manche pour remplacer un agent qui part par voie de mutation au 01/02/2022

### 6.2 - Dépenses de personnel

En préambule, il convient de préciser que depuis courant 2020, le SDeau50 a engagé la mise en œuvre des conclusions de l'audit organisationnel et fonctionnel des services réalisé par KPMG et Gétudes, se traduisant d'une part par la réorganisation des services existants et d'autre part par un renforcement des équipes dans les domaines identifiés dans l'audit, soit pour faire face à la charge de travail, soit pour renforcer et développer certaines compétences indispensables au bon fonctionnement de la structure. Cette mise en œuvre s'est traduite par une augmentation de la masse salariale 2021 et se poursuit en 2022.

Les dépenses de personnel 2022, présentées dans le cadre du présent DOB correspondent aux charges des 69 emplois pourvus au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et des recrutements en cours ou à prévoir en 2022. Une provision est également faite en cas de recours à la mission temporaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche ou à une agence de travail intérimaire pour renforcer la régie.

La masse salariale 2022 a été estimée en tenant compte de l'indice de rémunération en 2022, du régime indemnitaire, de la monétisation du compte épargne temps, de l'assurance du personnel et de l'action sociale (CNAS et chèques-déjeuner), complétée par les charges liées aux recrutements à prévoir, le tout majoré de 1,5%.

Compte tenu que certains recrutements ont été effectués ou vont l'être suite à la mise en place d'un nouvel organigramme des services, la masse salariale 2022 va connaître une augmentation pour rapport à 2021.

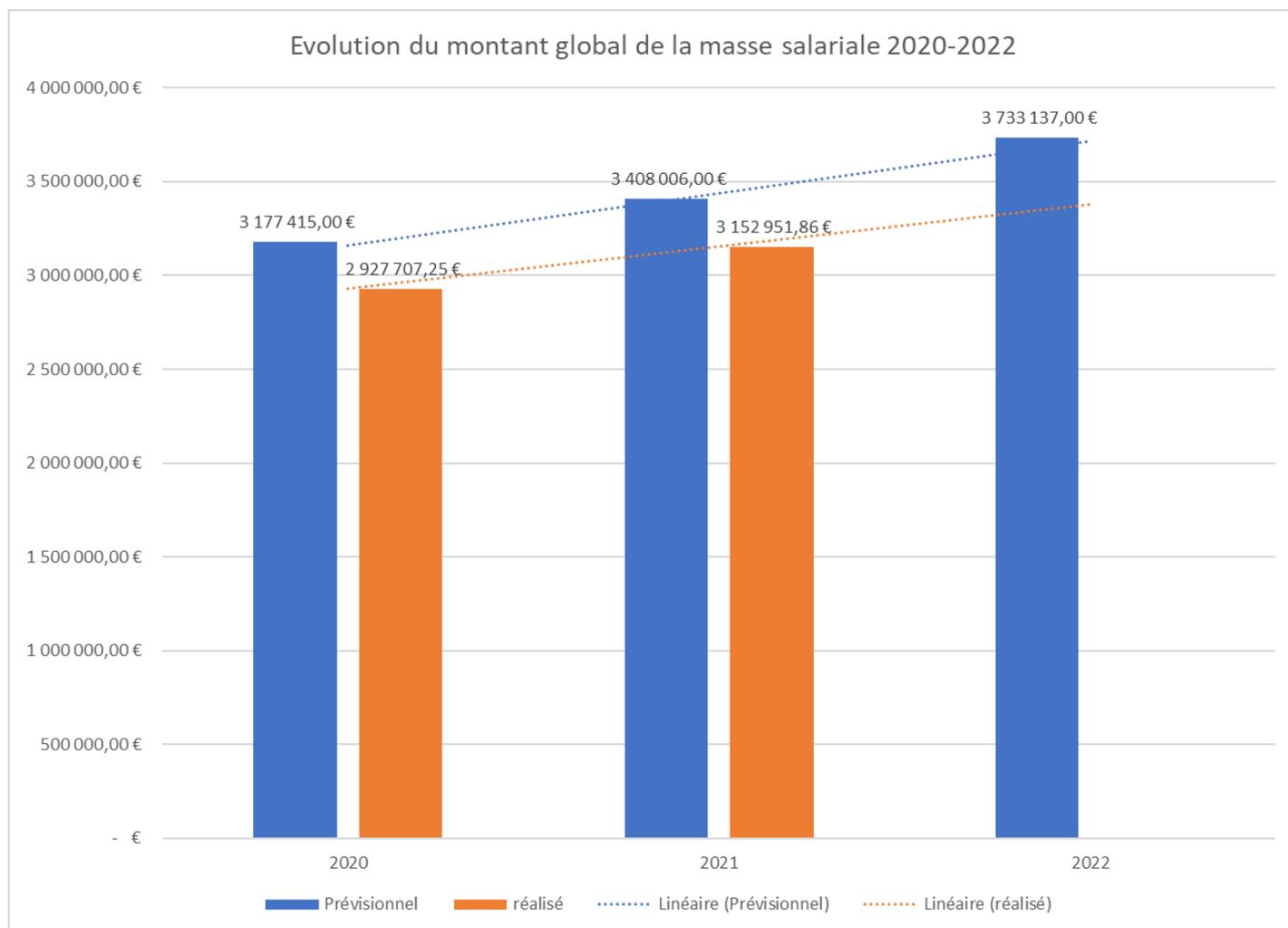
L'écart entre le montant prévisionnel des charges de personnel estimé pour l'année 2022 et l'estimation prévisionnelle de 2021 est évalué à 325 400 € soit 9.54 %

Il s'explique par les évolutions suivantes :

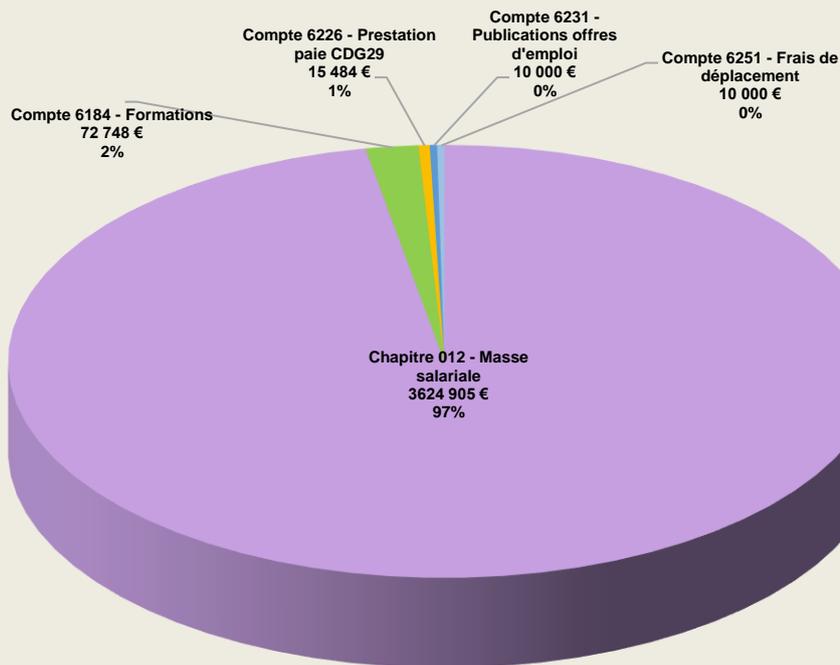
Nouveaux postes créés suite à une évolution de l'organigramme (postes créés en 2021) (Responsable production secteur sud, Responsable RH, Responsable informatique, Responsable secteur sud)	236 665 €
CIA (complément individuel annuel)	20 700 €
Personnel intérimaire	11 000 €
Provision pour évolutions salariales (1,5%)	57 000 €

A noter qu'un emploi d'agent d'exploitation secteur centre permettant le tuilage en 2021 préalablement au départ en retraite d'un agent, se prolonge sur l'année 2022 (le départ en retraite de l'agent étant repoussé : 59 000€).

Pour mémoire, le montant prévisionnel du chapitre 012 du DOB 2021 était de 3 296 048€, pour un montant global de charges ressources humaines de 3 407 731€,

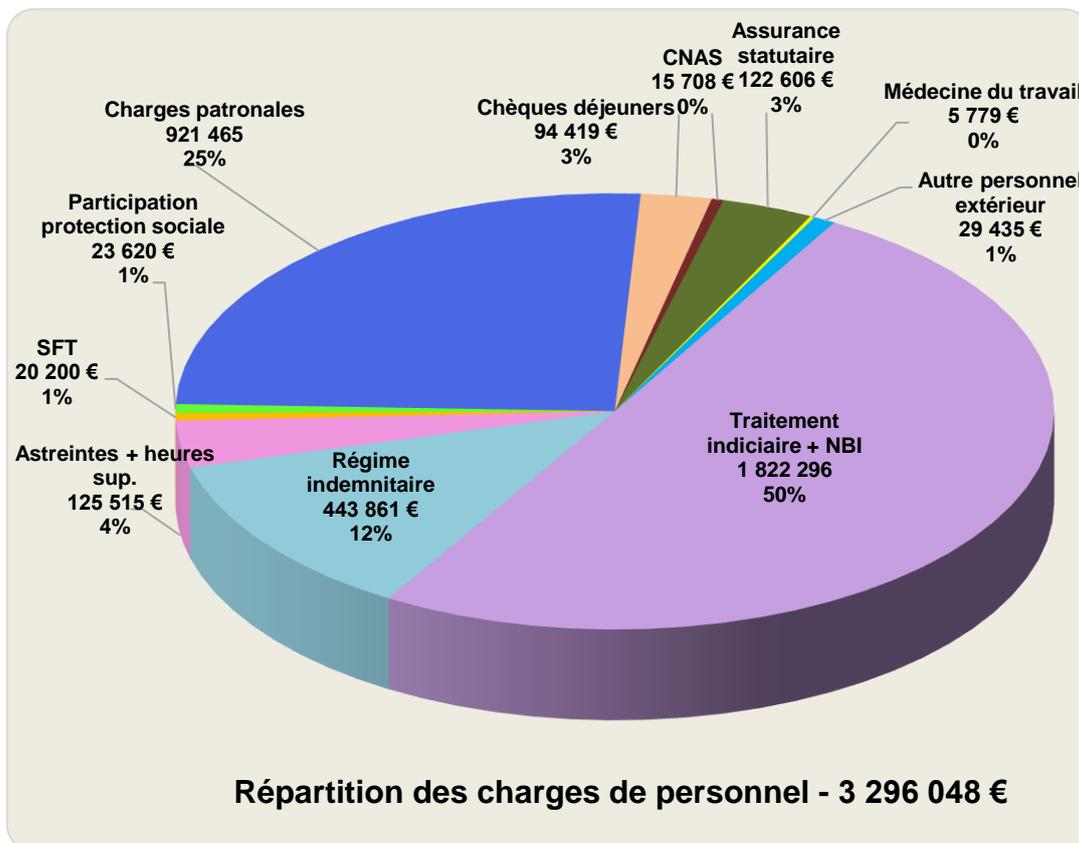


Le montant global des charges « ressources humaines » pour l'année 2022, intégrant les recrutements opérés en 2021, les recrutements en cours et à prévoir, est estimé à 3 733 137 €, dont 3 624 905 € liés uniquement à la masse salariale (chapitre 012).



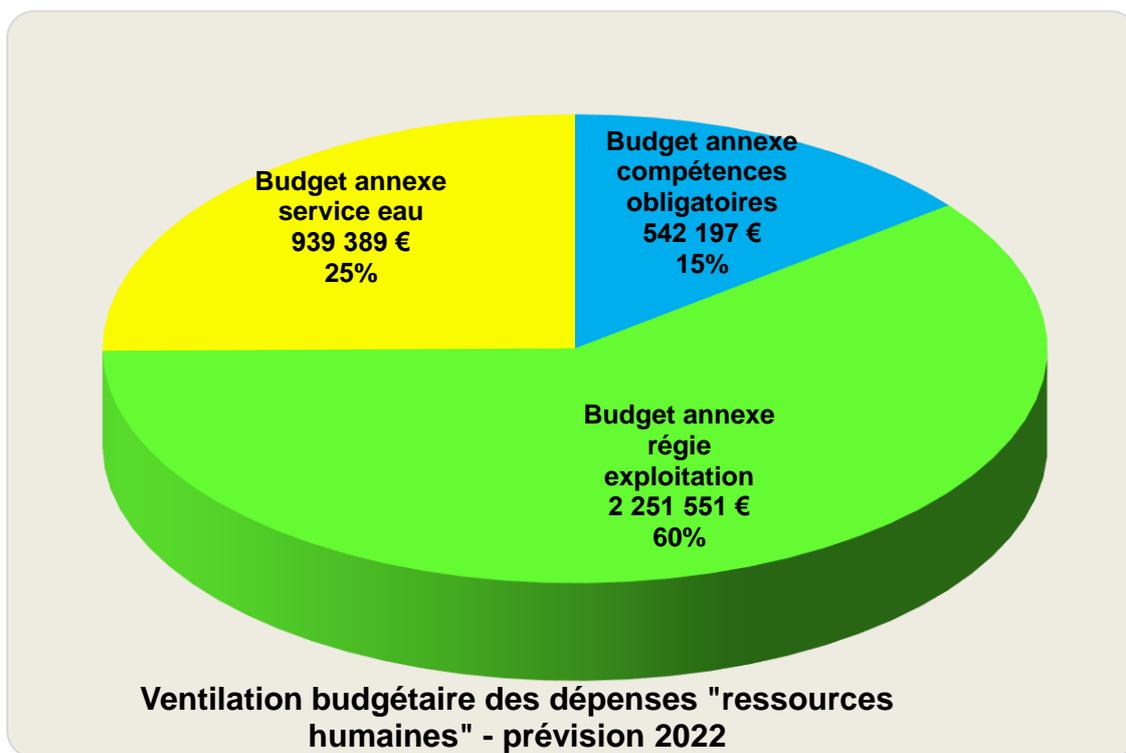
**Dépenses "ressources humaines" - prévision 2022**  
**3 733 137 €**

Les 3 624 905 € liés à la masse salariale (chapitre 012) se ventilent ainsi :

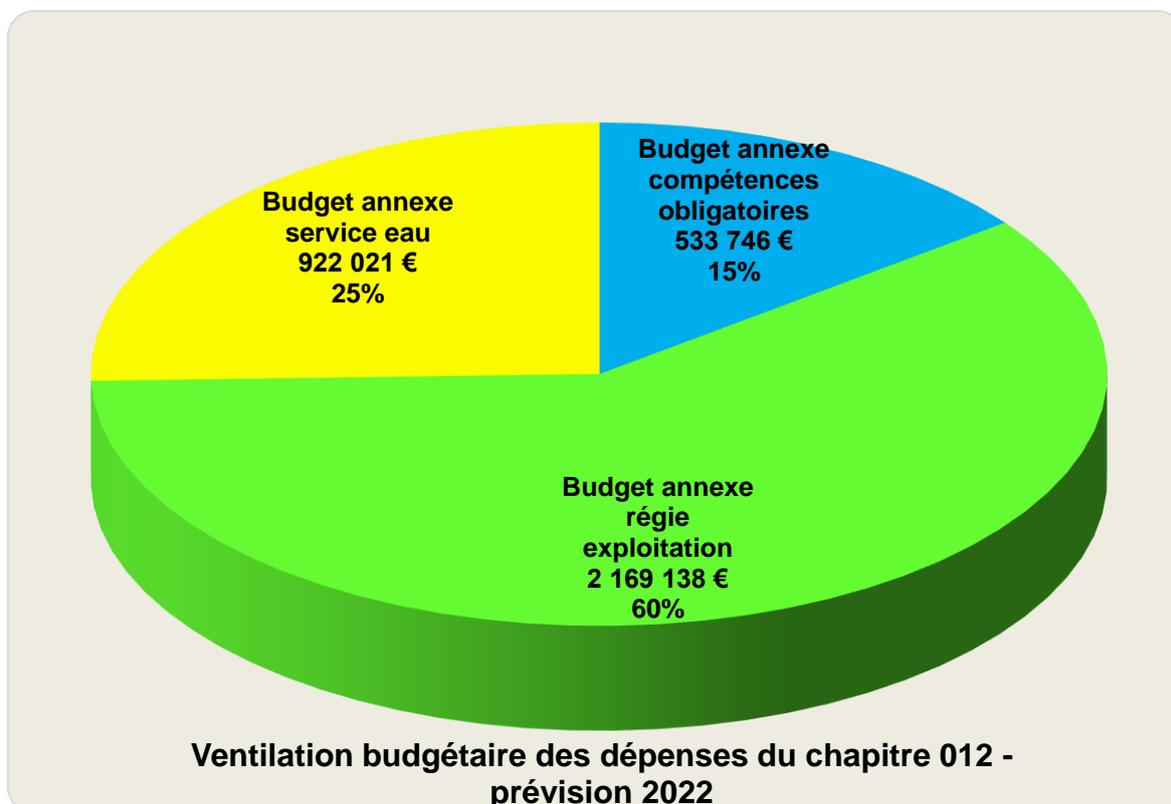


**Répartition des charges de personnel - 3 296 048 €**

La répartition des charges globales « ressources humaines » pour l'année 2022 se répartissent budgétairement ainsi :



La masse salariale de 3 624 905 € (chapitre 012) se répartit budgétairement ainsi :



## 7 – Etat annuel des indemnités des élus

La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 a modifié un grand nombre de règles techniques applicables aux collectivités et à leurs groupements, et apporté son lot de nouveautés, parmi lesquelles : la présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les élus.

Cette nouvelle disposition relève de l'obligation des communes d'établir l'ensemble des indemnités perçues par les élus des conseils municipaux et ceux disposant de tout mandat au sein de tout syndicat. Elle doit être mise en œuvre avant l'examen du budget.

A titre d'information :

	<b>Indemnités brutes mensuelles</b>
<b>Président</b>	1 455,02 €
<b>Vice-Président</b>	727,32 €
<b>Vice-Président</b>	727,32 €
<b>Vice-Président</b>	727,32 €
<b>Vice-Président</b>	727,32 €
<b>Vice-Président</b>	727,32 €
<b>Vice-Président</b>	727,32 €
<b>Vice-Président</b>	727,32 €
<b>Vice-Président</b>	727,32 €
<b>Vice-Président</b>	727,32 €
<b>Vice-Président</b>	727,32 €

**Le Débat d'Orientation Budgétaire sera suivi du vote du Budget Primitif 2022 en mars 2022.**